



# Rapport 2025

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne





# AVANT PROPOS

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Depuis 2012 le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente ainsi, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais.

À destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens, répondant ainsi aux objectifs du développement durable.

Ce rapport témoigne du rôle moteur du Conseil départemental, aux côtés des agglomérations, des communautés de communes et des communes, favorisant le développement équilibré des territoires, la protection du cadre de vie et la cohésion sociale, le bien-être et le bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Portrait du territoire</b>	<b>6</b>
<b>Les points forts 2025</b>	<b>7</b>
<b>REFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ</b>	<b>9</b>
L'ACTION POUR LES PERSONNES CONNAISSANT DES DIFFICULTÉS D'INSERTION SOCIALE	11
L'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE	13
L'HABITAT SOCIAL	14
L'ACCÈS ET LE MAINTIEN À UN LOGEMENT	17
LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE	18
<b>PERMETTRE L'ÉPANOUISSLEMENT DE CHACUN</b>	<b>25</b>
LE CENTRE UNIVERSITAIRE	27
L'ABBAYE DE BELLEPERCHE	28
LA BASE DE LOISIRS DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	28
LE SPORT	31
LA CULTURE ET LES SAVOIRS	35
UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE	41
<b>PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES</b>	<b>45</b>
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU	47
L'EAU POTABLE	47
L'ASSAINISSEMENT	48
SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	51
MAINTENIR LES COURS D'EAU	55
L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES	55
LA PRÉSERVATION DES RIVIÈRES	56
LA RESSOURCE EN EAU : SOUTIEN DES ÉTIAGES ET GESTION DES BARRAGES	56

<b>FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES</b>	<b>59</b>
SOUTENIR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE	61
GESTION DES PRÉVENTIONS ET DES RISQUES	63
BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE	64
UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES	68
UNE MOBILITÉ PLUS SOBRE EN CARBONE	71
LA RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS	73
<b>LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>75</b>
PLAN DE TRANSITION BAS CARBONE 2024-2028	77
LA GESTION DU PATRIMOINE	78
UNE GESTION RAISONNÉE DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE	80
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	82
SOLIDARITÉ ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	84

# PORTRAIT DU TERRITOIRE

(Sources : INSEE ; Mémento statistique agricole 2025)

**15 cantons**

**195 communes**

**3 718 km<sup>2</sup>**

## Dynamisme démographique (référence 2025)

**267 793** habitants

**+ 0,5 %** croissance démographique annuelle moyenne 2015-2021

**71,2** habitants/km<sup>2</sup>

**41,6** ans moyenne d'âge

**24 %** de la population a moins de 20 ans

**23 %** de la population a plus de 65 ans

## Conjoncture économique (référence 2022 et 2025)

**99 900** emplois en 2022

**12,5 %** taux de chômage des 15/64 ans

**1 actif sur 5** travaille hors du département

**21 520 €/an** revenu médian

**16,7 %** taux de pauvreté

## Paysage économique (référence 2022)

**8 660** établissements actifs employeurs fin 2020, dont :

**57,4 %** commerce, transport, services

**14,3 %** administration publique, enseignement, santé, action sociale

**11,7 %** construction

**9 %** agriculture, sylviculture, pêche

**7,4 %** industrie

## Agriculture

**215 500 ha** de surface agricole utilisée totale en 2023

**3 613 établissements** agricoles dont 2 998 à titre principal en 2023

**4,6 %** des emplois en 2023

**1<sup>er</sup>** producteur français de pommes en 2023

**2<sup>e</sup>** producteur français de kiwis, raisins de table, noisette, prunes et melons en 2023

**3<sup>e</sup>** producteur français de sorgho grain en 2023

## Environnement

**3 700 ha** de zones humides

**6 400 km** de cours d'eau

**17 espaces** naturels sensibles

**7 569 espèces** recensées dont :

- 427 protégées

- 287 en danger

# LES POINTS FORTS 2025

## Solidarité

- Réforme du service public de la rénovation de l'habitat France Renov, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec la mise en place de Pacte Territoriaux pour construire une offre de service universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur toutes les thématiques de l'habitat pour l'ensemble des publics, avec une attention particulière pour les ménages les plus fragiles.

## Éducation

- Maintien de l'attractivité de l'enseignement supérieur sur le site du Centre universitaire de Montauban par différentes actions de promotion
- Des travaux dans les collèges pour améliorer l'accueil des élèves :
  - extension des collèges Vercingétorix à Montech,
  - conception pour la construction du gymnase de Verdun/Garonne, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour ce projet,
  - études pour les extensions des collèges de Lafrançaise et Azaña.

## Culture

- Mise en service d'une nouvelle annexe des archives d'une capacité de 3 500 mètres linéaires dont l'équipement (rayonnages mobiles) a été choisi en prenant en compte dans les critères de fabrication les performances en terme de développement durable, notamment la réutilisation et l'adaptation des rayonnages existants,
- Mise en place de pratiques plus sobres à la médiathèque :
  - pour réduire l'utilisation du plastique, les documents de prêts sont équipés d'une pastille ZERO Plastique pour inviter les usagers à prendre soins des ouvrages,
  - pour donner une seconde vie aux documents, organisation d'une braderie, dépôt dans les MDS et dons aux associations.

## Tourisme

- Lancement de la [nouvelle Marque de Destination](#) « TARN-ET-GARONNE Où la vie résonne » qui vise à renforcer et valoriser l'image du territoire auprès de tous les publics
- Lancement de la [marque « Tarn-et-Garonne Responsable » lors des 5èmes Rencontres du Tourisme](#), qui valorise les professionnels engagés dans une démarche durable (mise en avant de leurs actions concrètes : tri des déchets, valorisation des mobilités douces, économies d'énergie..)
- Lancement du schéma directeur cyclable pour structurer la politique cyclable autour de l'amélioration des axes existants (signalétique, sécurisation des voies) et la création de nouveaux axes prioritaires.

## **Environnement**

- En 2025, adoption du Plan de transition Bas Carbone 2024-2028.
- Lancement du schéma directeur sur le développement de la filière Biomasse.
- Poursuite de la démarche de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).
- Pour la gestion de la ressource en eau, sur bassin Tarn-Aveyron, démarches préalables à la constitution en 2026 d'un syndicat mixte labellisé EPTB qui associera 5 départements (Aveyron, Haute-Garonne, Lozère, Tarn, Tarn et Garonne) et 10 syndicats de rivières.

## **Bien manger en Tarn-et-Garonne**

- Poursuite de l'accompagnement des services de restauration sous responsabilité Départementale pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM (50 % de produits sous signe de qualité dont 20 % bio), formations sur les achats en circuit court via la plateforme Easilys,
- Allotissement des marchés de denrées alimentaires afin qu'ils soient compatibles avec des offres en circuit court.
- Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille va confier au restaurant du Centre universitaire la fourniture de repas en remplacement de la centrale de restauration de Martel près de Rodez pour 20 repas par jour toute l'année.

## **Routes de demain en Tarn-et-Garonne**

- Poursuite de la politique rénovation des points lumineux sur les giratoires équipés de lampes vétustes : en 2025, 82 % du parc de luminaires d'éclairage public sont équipés en technologie LED.

## **Batiments**

- Recensement des 38 bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> sur la base Opérat de l'Ademe pour suivre leur consommation énergétique et programmer des travaux de rénovation : 35 % d'économie d'énergie observée par rapport à l'année la plus consommatrice sur les 10 dernières années
- Développement d'énergie renouvelable sur de nouveaux bâtiments : 1 chaufferie bois et 2 toitures photovoltaïques, lancement d'une réflexion sur l'autoconsommation.

## **Nouvelles pratiques de la collectivité**

- Dématérialisation des documents de l'Assemblée depuis février 2023 : possibilité d'assister en visio aux commissions d'étude depuis 2025
- Politique d'achats responsables :
  - 52 % des marchés notifiés en 2025 comportaient des considérations environnementales (critères ou sous-critères et/ou clauses d'exécution)
  - 11 % des marchés notifiés en 2025 comportaient des considérations sociales
- Mobilisation de financements en lien avec la transition énergétique : Fonds Vert, CEE, Fonds chaleur.
- Participation aux journées du Digital Clean'up sur 1 mois pour sensibiliser les agents à la sobriété numérique.
- Réalisation de l'annexe environnementale du compte administratif sur une partie des comptes d'investissement définis par décret.



# **Renforcer la cohésion sociale et la solidarité**

**La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide d'action sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires dans le cadre des politiques départementales relevant des solidarités humaines et territoriales.**



# L'ACTION POUR LES PERSONNES CONNAISSANT DES DIFFICULTÉS D'INSERTION SOCIALE

Au titre de ses compétences sociales, le Conseil départemental a fait le choix de contractualiser avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Trois objectifs prioritaires sont ainsi poursuivis dans ce cadre (351 561 € conventionnés en 2022) :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

## Le pacte territorial d'insertion (PTI)

Le PTI 2024-2026 s'articule autour de 5 priorités :

- Rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale : renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions, faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire, participer aux temps d'échanges et aux instances partenariales, identifier les référents de parcours,
- Améliorer la connaissance des publics : recenser les systèmes d'information existants, optimiser leur exploitation et développer les échanges de données,
- Permettre l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits sociaux, améliorer la communication auprès des usagers, former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires,
- Lever les freins à l'insertion : développer une offre complète et homogène d'aide à la mobilité sur l'ensemble du territoire, permettre l'autonomie des publics via l'accès aux savoirs de base, accompagner les publics à prendre soin de leur santé,
- Développer l'accès à l'emploi : favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, accompagner les jeunes de moins de 25 ans, renforcer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, travailler la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

Il est complété par un catalogue d'actions regroupées en 2 catégories : Parcours confiance et estime de soi : ateliers de redynamisation,

- Parcours autonomie : actions de formation linguistique, numérique, inclusion des publics féminin, accès à la mobilité.

Ces actions peuvent être financées par les fonds propres du Département, le Fonds Social Européen ou le plan pauvreté.

## Le programme départemental d'insertion (PDI)

Le PDI 2024-2026 propose des actions pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours vers l'emploi. Suivant l'avancement de leur projet, ils sont orientés vers :

- un accompagnement dans un parcours professionnel,
- un coaching pour les bénéficiaires du RSA depuis plus de 5 ans dans le dispositif,
- un accompagnement des travailleurs indépendants.

Le Département travaille avec 18 opérateurs dont certains sont cofinancés par le fond social européen (FSE).

## La convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.)

Le Conseil départemental a signé avec l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Il finance une partie des salaires versés aux bénéficiaires du RSA recrutés sur des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) et apporte une aide aux postes des salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) bénéficiaires du RSA, recrutés au sein des ateliers et chantiers d'insertion, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle.

En 2024, 75 P.E.C. dans le secteur non marchand, et 12 P.E.C.-C.I.E. pour le secteur marchand.

L'aide aux postes en PEC est prise en charge par le Département pour le secteur marchand et non marchand à hauteur de 530 € mensuels pour un contrat d'au moins 20 heures à tout employeur qui embauche un allocataire du RSA.

Le dispositif des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) complète les possibilités d'accompagnements des personnes très éloignées de l'emploi, y compris les bénéficiaires du RSA.

Ainsi le Département participe au financement de l'aide aux postes pour 19,60 E.T.P, correspondant à 122 bénéficiaires du RSA. La CAOM est un véritable outil d'insertion par l'emploi puisque en 2024, 209 personnes bénéficiaires du RSA sont sorties de ce dispositif.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, a initié la création de « Tarn-et-Garonne Emploi », une plateforme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels ; elle est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2019. Au 31 décembre 2024 , la plateforme enregistre 1 957 personnes inscrites avec CV en ligne pour 317 offres d'emploi, déposées par 220 employeurs. Les modalités de fonctionnement de la plateforme évoluent régulièrement pour tenir compte du marché de l'emploi.

## Le Fond Social Européen (FSE+) 2021/2027

Le Fonds Social Européen Plus (FSE+) constitue l'un des principaux leviers financiers de l'Union Européenne pour investir dans le capital humain. Dans le cadre de la programmation 2021-2025, notre Département bénéficie d'une enveloppe de **4 357 000 €**, dédiée au cofinancement de diverses initiatives sur notre territoire. Cette aide permet de soutenir plusieurs types d'actions, notamment :

- **L'insertion par l'emploi** : poursuivre le financement des actions visant à favoriser l'accès à l'emploi.
- **La lutte contre la pauvreté** : soutenir les initiatives en faveur de l'insertion sociale des personnes en difficulté.

À ce jour, **2 476 Tarn-et-Garonnais** ont bénéficié d'un accompagnement financé par le FSE+, dont 58 % de femmes et 42 % d'hommes.

Entre 2022 et 2025, ce sont **62 opérations** qui ont été soutenues pour un montant total de **4 232 074 €**, dont :

- **11 projets portés par notre collectivité**, pour un montant de **1 017 809 €** au titre de la solidarité humaine ;
- **12 actions en faveur de l'insertion professionnelle**, menées par des structures publiques, pour un total de **550 554 €** ;
- **28 initiatives d'insertion professionnelle** menées par des associations, pour un financement de **1 961 066 €** ;
- **11 actions pour l'inclusion sociale**, soutenues par des associations, représentant un total de **702 643 €**.

## L'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

### Les maisons départementales des solidarités (MDS)

Le Département est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale. Avec 5 MDS (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons des solidarités reçoivent chaque année près de 28 000 personnes.

Notre collectivité a redéfini en 2018 la présence territoriale des MDS afin de faire coïncider les territoires d'intervention avec ceux des intercommunalités issues de la loi NOTRe.

Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :

- Des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- Des éducateurs et des psychologues,
- Des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage-femme),

- Des référents autonomie et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- Des représentants de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).

Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :

- L'accueil et l'orientation des usagers,
- L'accompagnement des personnes en situation de précarité,
- Les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
- Les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- L'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

Trois Conseillers France services du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne accueillent, informent, orientent et accompagnent les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives du quotidien en particulier les populations les plus fragiles (seniors, personnes peu diplômées et ménages aux revenus modestes). Leur rôle est donc essentiel dans la lutte contre l'illectronisme.

## L'HABITAT SOCIAL

### Nouvelle politique du logement et de l'habitat Les aides à la pierre

Le Conseil départemental détient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la compétence déléguée en matière d'aide à la pierre. Le périmètre d'action de la délégation Conseil Départemental pour la période 2024-2029 concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Conseil départemental applique son nouveau règlement d'intervention financière, adopté fin 2023.

Cette nouvelle politique est bien entendu en cohérence avec les orientations nationales (loi Elan du 23 novembre 2018 et loi Climat et résilience du 22 août 2021). Ce cadre réglementaire introduit la nécessité de prendre en compte des critères de qualité de construction et de développement durable, de sobriété foncière et de performance énergétique (à partir de 2034, seuls les logements classés entre l'étiquette A et D pourront être loués). Par ailleurs, le contexte de ralentissement de la production de logements neufs constatés depuis 2018 et les éléments clés du diagnostic PDH/PDALHPD (promotion d'une approche durable de l'habitat et amélioration de l'habitat existant notamment), ont motivé la réorientation des crédits propres axée, non seulement sur l'accès au logements des publics les plus en difficulté mais également sur la transition énergétique, la maîtrise de la consommation

foncière, l'amélioration de l'habitat des ménages les plus vulnérables.

Cette nouvelle politique s'applique ainsi dès le démarrage et en parallèle avec la nouvelle convention de délégation des aides, signée pour la période 2024/2026.

## Points forts 2024

Une nouvelle politique départementale à destination du parc public : la réorientation des crédits propres axée sur la transition énergétique, la maîtrise de la consommation foncière, l'amélioration de l'habitat des ménages vulnérables.

**Pour l'ensemble des bailleurs sociaux :**

- Une subvention de base pour la production de logements PLAI et PLUS avec majoration de l'aide en cas d'acquisition/amélioration pour encourager la rénovation (2 000 € et 1 000 € / logement dans le neuf contre 4 000 € et 2 000 € pour l'acquisition/amélioration),
- Des bonifications cumulables favorisant les orientations en lien avec le développement durable : Prise en compte de la localisation du projet favorisant la revitalisation des centres bourgs, prise en compte de la taille d'opération et de la qualité de services. Enfin, un bonus de 1 000 €/ logement peut-être attribué s'il y a installation de chauffe-eau solaire ou traitement du confort d'été (utilisation de matériaux bio-sourcés, mise en place de stores, brise soleil, végétalisation des espaces extérieurs proches)

**Soutien spécifique à Tarn et Garonne Habitat :**

L'Assemblée départementale a renouvelé son concours financier à Tarn-et-Garonne Habitat pour la réhabilitation de son parc énergivore et inadapté (aide annuelle à hauteur de 30% du montant hors taxe des travaux plafonnée à 500 000 €). Un programme de réhabilitation annuel est établi et l'impact des travaux doit être direct non seulement en termes d'économies d'énergies (eau, gaz, électricité) et de réduction des charges imputables aux locataires mais aussi en termes d'accès au logement social des plus démunis.

Le bilan 2025 permettra d'évaluer les 1<sup>ers</sup> impacts de cette nouvelle politique.

## Bilan parc public 2024

**En 2024**, les opérations d'offre nouvelle en construction ou amélioration instruites et agréées par le service départemental de l'habitat ont concerné 265 logements. Dans le cadre du plan de rénovation énergétique lancé par l'État, **112 logements appartenant à trois bailleurs** ont été financés. L'ensemble des crédits délégués par l'État sur le parc public s'élèvent à **1 436 798 €** pour l'année 2024.

En complément des crédits délégués, des aides complémentaires de la collectivité sont attribuées à destination de l'ensemble des opérateurs H.L.M. Le bilan 2024 intègre des subventions à la fois issues de l'ancien règlement d'intervention financière et du nouveau cadre d'intervention.

**Le Département de Tarn et Garonne a ainsi contribué à un développement quantitatif et qualitatif du logement social sur ses fonds propres à hauteur de 881 649 €.**

Par ailleurs, le Département continue sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental. **Les garanties accordées** en 2024 aux bailleurs, pour la production ou réhabilitation de **749 logements**, s'élèvent à **32 735 962 €** sur un montant global de prêts de **51 108 374 €**. **Un contingent de 20 logements locatifs est réservé au Conseil départemental.**

#### Bilan parc privé 2024

#### **Nouveauté 2024**

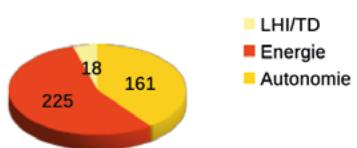
En 2024, l'Anah a considérablement renforcé ses aides pour la rénovation du parc privé, que ce soit en terme de plafonds de travaux ou de pourcentage de prise en charge (dans certains cas, jusqu'à 80 % de financement dans la limite de 70 000 € pour les plus modestes). Ces modifications expliquent les écarts importants entre les chiffres du bilan 2024 et celui de 2023.

En 2024, la programmation a permis le financement de 422 dossiers (404 propriétaires occupants (PO), et 18 logements sociaux (PB)) pour un montant de subvention au titre des travaux de 11 761 254 €. Le nombre de dossiers a augmenté de plus de 60 % par rapport à 2023 pour les PO en raison de la massification des aides de l'Anah indiquée ci-dessus.

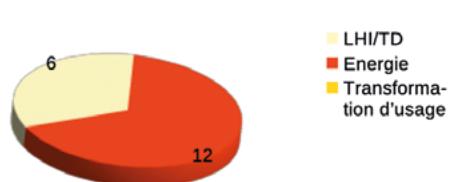
Le Département est intervenu à hauteur de 512 011 € en 2024 (contre 107 194 € en 2023) en accompagnement des aides ANAH sur l'ensemble des thématiques même si les travaux relèvent majoritairement des thématiques « énergie » et « autonomie » pour les propriétaires occupants ; et de la thématique « énergie » pour les propriétaires bailleurs avec la mise en place de la même aide en faveur de la rénovation énergétique d'ampleur que pour les occupant.

Une réflexion sur l'évolution de la politique d'accompagnement est en cours de réflexion pour une mise en œuvre en 2025.

répartition par thématique **PO 2024**



répartition par thématique **PB 2024**



| LHI/TD = logement très dégradé

## Perspectives 2026

### La poursuite des pactes territoriaux.

En 2024, l'Anah a délégué un budget et fixé des objectifs inédits, en réformant ses régimes d'aides avec des augmentations significatives des taux et plafonds pour une meilleure prise en charge des projets. Pour mettre en œuvre sa politique de massification des objectifs de rénovation, l'Anah s'appuie sur des acteurs de l'accompagnement tels que les espaces conseils France Renov (ECSR), France Services, les opérateurs agréés (MAR) et engage la réforme du service public de la rénovation de l'habitat France Renov, mise en place et financée à compter du 1er janvier 2025. Cette réforme vise à construire une offre de service universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur toutes les thématiques de l'habitat pour l'ensemble des publics, avec une attention particulière pour les ménages les plus fragiles.

Un nouveau cadre de contractualisation est ainsi proposé aux collectivités sous la forme de « pactes territoriaux » conclus pour une durée de trois à cinq ans renouvelables. Ce service public de la rénovation de l'habitat s'appuie sur les espaces conseil France Renov, points d'entrée unique identifiés par l'usager pour bien préparer son projet et lui garantir la délivrance d'une information/conseil et orientation claire, neutre, de proximité, avec une couverture intégrale du territoire.

**Les deux espaces conseil France Renov existant en Tarn et Garonne (CAUE 82 et PETR Midi Quercy) portent un pacte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

# L'ACCÈS ET LE MAINTIEN À UN LOGEMENT

## Le fond de solidarité pour le logement (FSL)

Le Conseil départemental détient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la compétence en matière de gestion du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL). Il s'agit d'un dispositif d'action sociale et d'insertion des populations. Il intervient en direction des personnes, ménages ou familles qui, en raison de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir :

- en attribuant des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation (loyers et charges),
- en organisant une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement.

Les aides du FSL sont ponctuelles et subsidiaires. Elles interviennent en dernier recours après activation des dispositifs de droit commun. Le FSL est l'un des outils d'action du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et intervient en cohérence avec ses orientations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil départemental et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) ont délégué à l'Union départementale des Associations Familiales de Tarn-et-Garonne (UDAF 82), la gestion administrative, comptable et financière. Le marché est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2026.

La participation du Département au FSL s'élève à **338 858 € en 2024** sur le seul territoire départemental et le bilan des deux fonds FSL affiche un volume d'aides octroyées de **1 130 938,83 € en 2024 dont 688 853,95 € de subventions** (contre 818 019,09 € en 2023).

## Zoom sur le nouveau règlement FSL

**Applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Les membres du comité de pilotage ayant manifesté leur inquiétude quant à la forte diminution du fond de roulement, le règlement intérieur FSL a été révisé en 2024 et s'applique depuis le 1er septembre 2024.

Les principales modifications concernent

- l'éligibilité au dispositif avec un nouveau barème de ressources, en lien avec la valeur du SMIC mensuel (les barèmes seront revus automatiquement à chaque évolution du SMIC)
- Les conditions d'intervention du FSL énergie. Désormais, le FSL interviendra sur 80 % de la dette (contre 100 % auparavant). Le demandeur devra de fait s'acquitter des 20 % du montant restant.

Pour rappel, 50 % des aides individuelles accordées concernent l'énergie, et plus particulièrement l'énergie électrique. Il est à noter une augmentation du nombre de dossiers relatifs à l'énergie à hauteur de 14 % sur le territoire du CD 82 tandis que le volume des aides est stable entre 2023 et 2024.

## LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE

### À destination des personnes en situation de handicap

La dépendance, qu'elle soit liée à un handicap, à une maladie ou à l'avancée en âge, constitue un enjeu majeur pour notre société. Elle limite l'autonomie des personnes concernées, les prive parfois de participation sociale et entraîne de fortes inégalités dans l'accès aux droits.

Face à cette réalité, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) joue un rôle essentiel en tant que guichet unique d'accueil, d'accompagnement et d'information.

Pour permettre d'accéder à cette autonomie, la MDPH attribue différentes prestations : l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les cartes mobilité inclusion (mentions invalidité, priorité et stationnement) ou encore l'orientation scolaire et professionnelle. Ces aides permettent aux personnes de mieux gérer leur quotidien, de compenser leurs limitations fonctionnelles et de favoriser leur inclusion dans la société.

**En 2024 :**

- **32 450 bénéficiaires** avec un droit ouvert, soit une hausse de 4,6 % par rapport à 2023,

- la Prestation Adulte Handicapé représente plus de 11,4 millions d'€. Cette évolution est liée à l'élargissement des critères d'accès à cette prestation : les handicaps psychiques et cognitifs, parentalité ainsi qu'à la revalorisation régulière des tarifs d'aide humaine.

Ces aides permettent de financer le soutien humain, les aménagements du logement ou du véhicule, et les aides techniques, renforçant ainsi l'autonomie au quotidien.

De plus, le Département attribue des cartes mobilité inclusion, qui contribuent à renforcer **l'inclusion** et l'égalité des droits sur le territoire. Ainsi 4000 cartes mobilité inclusion ont été accordées en moyenne entre 2023 et 2024.

La réforme de la déconjugualisation, entrée en vigueur en 2023, a permis aux personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de ne plus dépendre des revenus de leur conjoint pour percevoir cette allocation, renforçant leur indépendance financière.

De plus, la MDPH de Tarn-et-Garonne, dans une démarche de développement durable et d'inclusion responsable, agit pour réduire la fracture territoriale et sociale en facilitant l'accès aux droits sur tout le département notamment dans les zones rurales, par le biais de ses antennes territoriales représentées par les Maisons départementales des Solidarité. La généralisation progressive des démarches en ligne en augmentation chaque année (16,43 % des demandes ont été déposées en ligne en 2024) permet de réduire petit à petit l'impact environnemental.

## À destination des personnes âgées

**La prévention pour bien vieillir, un enjeu des personnes âgées de 60 ans et plus en Tarn-et-Garonne.**

La loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement conforte le Département dans son rôle de pilote et de coordonnateur des dispositifs de prise en charge des personnes âgées.

La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), mise en place par le Département, est composée de représentants des caisses de retraite (CARSAT, MSA, AGIRC-ARRCO), de la CPAM, de la mutualité française, d'EPCI et d'experts.

Son objectif est de coordonner et de déployer les actions de prévention collectives et individuelles dédiées au maintien de l'autonomie et leurs financements. Pour se faire, elle s'appuie sur 6 axes de travail fixés par la CNSA :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;
- l'attribution d'un forfait autonomie par le conseil départemental aux résidences autonomie
- l'appui à des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile ;
- le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ;
- le développement d'actions collectives de prévention ;
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie compense la totalité des dépenses engagées par le versement annuel au Conseil départemental.

## LES ACTIONS FINANCÉS POUR 2025

Pour 2025, le Tarn-et-Garonne finance **65 actions collectives** de prévention de la perte d'autonomie pour un montant de 571 959,93 € en direction des personnes âgées qui vivent à leur domicile, leurs proches aidants et les résidents en EHPAD.

En parallèle, **une enveloppe de 20 000 €** est réservée à l'acquisition **d'aides techniques individuelles** et **39 970,57 €** pour déployer la prévention dans **les 5 résidences autonomie** ayant conclu un CPOM avec le Département.

### Les projets 2026

#### • La CFPFA

La CFPFA priorise ses financements pour 2026 sur six thématiques qui, prouvées scientifiquement, contribuent à un vieillissement en bonne santé : l'activité physique, l'alimentation, la santé cognitive, la santé mentale, la santé visuelle, la santé auditive ; le but étant que les seniors modifient ou adoptent des comportements favorables à leur santé pour se maintenir chez eux le plus longtemps possible. Le premier enjeu est « d'aller vers » les populations les plus vulnérables et dont l'accès aux soins est rendu difficile sur certains territoires.

Par ailleurs, un nouvel appel à projet expérimental sur les équipements et les aides techniques individuelles sera ouvert.

Afin de monter en compétences sur le plan ingénierie et expertise en 2026, la CFPFA 82 a été retenue par la CNSA parmi 37 départements pour bénéficier d'un accompagnement expérimental gratuit par l'association Promotion Santé d'Occitanie.

#### • Le Conseil départemental en action pour élaborer son futur schéma autonomie :

Le conseil départemental a lancé les travaux de son futur schéma qui fixera les orientations de sa politique d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées pour la période 2026-2030. Les groupes de travail du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ont réunis 50 professionnels et ont permis de dégager les axes de travail sur le volet domicile : lutter contre l'isolement, renforcer le soutien à domicile, accompagner les proches aidants. D'autres temps de concertation sont organisés les 13 octobre sur l'attractivité des métiers et le 6 novembre sur la transformation de l'offre médico-sociale.

#### • Le service public départemental de l'autonomie :

La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie crée le service public départemental de l'autonomie (SPDA) pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches aidants. Une convention tripartite relative à la coopération entre CD-MDPH/ARS/CNSA 2025-2028 pour leurs engagements partagés afférent au soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants est en cours.

## **La lutte contre la dépendance : l'APA**

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) renforce la cohésion sociale en garantissant un accès équitable aux aides pour les personnes âgées en perte d'autonomie. En favorisant le maintien à domicile et des accompagnements adaptés, elle soutient une prise en charge respectueuse, solidaire et durable, tout en contribuant à améliorer la qualité de vie et à réduire les inégalités liées au vieillissement.

**En 2024, 4 463 personnes âgées** à domicile ont bénéficié d'une aide de l'APA pour un montant total de dépenses de 21 080 798 € (hors répit et relais).

Enfin, l'allocation personnalisée d'Autonomie, en complément de la CFPPA, permet l'équipement des domiciles par des aides techniques adaptées à la perte d'autonomie.

**En 2024, 123 aides techniques** ont été attribuées pour un montant total de **16 814,00 €**.

## **Actions de soutien aux aidants de personnes**

### **En situation de handicap**

Dans les limites du nouveau cadre de coopération 2023-2026 conclu entre le Département et la CNSA, des actions de soutien en faveur des aidants de personnes en situation de handicap peuvent être financées à hauteur de 20 % pour la collectivité et 80 % par la CNSA. Pour 2025, un appel à projets pluriannuel a été publié sur le site du département et a permis de retenir deux porteurs.

#### **L'APAS 82 pour les projets suivants :**

- « **Prévenir et secourir** » : Les objectifs sont de permettre aux aidants familiaux de mieux identifier les situations à risques afin d'y faire face au quotidien, d'aider les aidants à être plus autonomes dans la gestion des situations d'urgence et d'aider à rompre l'isolement des aidants. Ce projet, prévu sur les années 2025 et 2026, sera déployé autour de plusieurs ateliers de sensibilisation.

Le coût total du projet est arrêté à **10 128,20 €**, dont 6 470,09 € en 2025 et 3 658,11 € en 2026.

- « **Ateliers psycho-artistiques pour jeunes aidants** » : Ils s'inscrivent dans une démarche de reconnaissance et de valorisation du rôle des jeunes aidants. Ce projet vise à offrir aux jeunes aidants un espace de respiration, de créativité et de solidarité, afin de les aider à mieux vivre leur situation et à s'épanouir pleinement. Deux types d'ateliers seront proposés, des ateliers bande-dessinée et des ateliers théâtre.

Le coût total du projet est arrêté à **9 029,53 €**, dont 4 920,35 € en 2025 et 4 109,18 € en 2026.

- « **Manger-main : des recettes sur mesure pour faciliter le quotidien** » : La finalité est de sensibiliser et d'informer les aidants tout en contribuant à améliorer leur bien-être, ainsi que celui des personnes en situation de handicap, en leur offrant des outils et des connaissances pour une alimentation plus autonome, agréable et adaptée.

Le coût total du projet est arrêté à **3 579,06 €**, dont 1 750,03 € en 2025 et 1 829,03 € en 2026.

- « **Soutien aux aidants de personnes atteintes de troubles de santé mentale** » : Ce projet doit permettre de compléter les actions mises en œuvre dans le cadre du PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale), notamment par l'accès à une meilleure information sur les pathologie en santé mentale et à des temps d'échanges et de soutien. L'action s'articule autour de 3 ateliers : groupes de parole, sensibilisation aux pathologies mentales, information sur les ressources du territoire.

Le coût total du projet est arrêté à **15 024,17 €**, dont 7 344,07 € en 2025 et 7 680,10 € en 2026.

#### **L'ANRAS avec son projet intitulé :**

- « **Ciné-débat « les enfants phares »** » qui, suite à la projection d'un film, a pour objectif d'ouvrir un espace de paroles aux parents d'enfants en situation de handicap pour favoriser l'expression des vécus, le partage d'expériences et la sensibilisation du grand public aux réalités et aux besoins des aidants familiaux. Ce projet se déroulera sur la seule année 2025 son coût est de 5 102 €

Le montant global des actions s'élève pour **2025 à 25 586,54 € et 17 276,42 € en 2026**, soit un total de 42 862,96 €

### **Pour les personnes âgées**

Dans le cadre de l'APA, deux aides existent pour soutenir les aidants des personnes âgées :

- Les dispositifs de répit permettent à l'aidant de se reposer, de prendre du temps pour lui ou de faire face à des obligations personnelles.
- Les solutions de relais se mettent en place lorsque l'aidant doit être hospitalisé.

**En 2024, 78 aidants ont bénéficié d'une aide au répit et au relais pour un montant total de 37 841,75 €.**

### **Pour les personnes âgées et les personnes handicapées**

Dans le cadre de la semaine nationale des aidants, le Département s'engage pour leur permettre de trouver des réponses adaptées à leurs besoins sur le plan humain, social, juridique, financier et du lâcher-prise grâce à une offre partenariale la plus exhaustive possible. Le Département a contribué à une large communication de cet événement et a subventionné la version 2025 du guide de l'aidant à hauteur de 5289 €. Plus de 35 proches aidants et des professionnels étaient venus chercher de l'information sur le stand du Département.

## La prévention et la protection de l'enfance

Enfin, la MDPH travaille en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : en 2024, près de 26 % des enfants confiés à l'ASE avaient une reconnaissance de handicap, ce qui montre la nécessité de coordonner les prises en charge pour ces jeunes en situation de double vulnérabilité.

Au-delà des services départementaux, la MDPH travaille également avec tous les partenaires territoriaux (Education nationale, DD-ARS, établissements et services médico-sociaux, sanitaire, ...) pour trouver des solutions répondant aux besoins des jeunes placés en protection de l'enfance.

Ainsi, à travers l'attribution de prestations, la mise en place de dispositifs scolaires adaptés et le soutien aux familles, la MDPH agit pour compenser la dépendance, mais surtout pour préparer l'avenir. Elle permet aux enfants en situation de handicap de développer leurs capacités, de trouver leur place à l'école et dans la société, et de construire progressivement un parcours d'autonomie et d'inclusion.

Le plan national des 50 000 nouvelles solutions vise au niveau départemental à plus de places pour les jeunes de l'ASE en situation de handicap en raison de leur double vulnérabilité.

Il prévoit pour le Tarn et Garonne sur 2025 :

- la création de Places en accueil de jour enfance (5 places sur l'IME Orangeraie de l'ANRAS),
- la création d'un dispositif d'autorégulation en collège (DAR collège) pour 10 places pour les jeunes présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND),
- la création en 2025 de 10 Places d'accueil de jour enfance et de 29 places en SESSAD (milieu ordinaire enfance) pour les jeunes TND et DYS, ainsi que 6 places d'accueil temporaire sur une unité de répit portée par l'IME Pech Blanc dédiée exclusivement aux jeunes de l'ASE.

Ces avancées même si elles ne sont pas suffisantes pour couvrir la réalité des besoins du département, répondent à un objectif d'inclusion des enfants vulnérables grâce à une extension de l'offre.





# Permettre l'épanouissement de chacun

## Déclaration de Rio

### PRINCIPE 1

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.



En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit pour le Département de développer les compétences et le bien être de ses agents, mais aussi d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.



# LE CENTRE UNIVERSITAIRE

Le Centre universitaire de Tarn-et-Garonne, situé à Montauban, accueille environ **1 100 étudiants** dans des formations très diverses, complètes et d'excellence, balayant les champs du droit, de l'image, du design et de la couleur, des métiers de l'enseignement, du social et de la santé.

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Département s'emploie à développer l'attractivité du territoire pour les étudiants. L'organisation chaque année du Salon de l'Enseignement Supérieur illustre cette volonté. La mobilisation des différents partenaires (Collectivité, Université, Région, Etat) est une revue des possibilités d'accéder à l'excellence et d'acquérir des compétences sur le territoire.

Au delà de la qualité des enseignements dispensés sur le campus avec la présence des universités Toulouse Capitole, Jean-Jaurès, le service Vie Étudiante accompagne pour les démarches administratives, aide à la recherche de logements étudiants et communique sur les offres d'emplois pour les étudiants.

Des Pass-ciné et Pass-piscine financés intégralement par le Conseil départemental, favorisent l'accès aux activités de loisirs et à la culture en plus de plusieurs partenariats avec des clubs de sport.

Les saisons étudiantes (semaine d'intégration au mois d'octobre) sont l'occasion de participer gratuitement à des activités culturelles et animations diverses sur le campus. Les « campusiades », journée de convivialité, clôture cette semaine d'intégration à la base de loisirs du Tarn et de la Garonne située à St Nicolas de la Grave.

Des actions ponctuelles menées régulièrement, visent à prévenir la santé, à apporter une aide alimentaire avec le concours des partenaires et autres associations (Secours Populaire Français, Proxisanté, CPAM, SIMPPS, CeGIDD, Planning familial).

D'autres services sont à disposition des étudiants sur le campus, concourent au bien-être des étudiants :

- la médiathèque ;
- le restaurant administratif agréé par le CROUS, permettant de proposer le tarif national étudiant de 3,30 € et de 1€ pour les boursiers.

De plus le Conseil départemental a décidé d'une tarification équivalente à celle du tarif étudiant de 3,30 € pour les élèves ERASME et Aides-soignants depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Au final, c'est une équipe de 21 agents départementaux affectés au Centre universitaire qui apportent aux scolarités la logistique et les conditions nécessaires et favorables à l'apprentissage du savoir.

## L'ABBAYE DE BELLEPERCHE

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse (gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et ses animations gratuites rend ce service accessible au plus grand nombre.

La saison culturelle s'est voulue, comme chaque année, très éclectique. Au programme : de nombreux rendez-vous, dont deux festivals, autour de toutes les formes de spectacle vivant (spectacles, lectures, concert, danse, cirque, etc.) Tous ont rencontré un vif succès.

Ce lieu est par ailleurs propice à l'accueil de nombreux élèves lors de manifestations culturelles thématiques inter-établissements. Comme chaque année, ce fut le cas avec les Journées Occitanes qui ont rassemblé plus de **1 100 élèves** autour de propositions en lien avec la langue et la culture occitanes (chant, théâtre, contes, musique).

### ABBAYE DE BELLEPERCHE

#### Chiffres clés :

Plus de 20 000 personnes ont franchi les portes de l'abbaye en 2025 dont plus de 9 500 spectateurs, près de 5 500 élèves accueillis lors de visites et/ou d'ateliers pédagogiques.

## LA BASE DE LOISIRS DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE



**Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs et cyclistes** profitent des sentiers longeant le plan d'eau. Plus de 60 000 personnes ont profité du site depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La base de loisirs est également fréquentée par des **pêcheurs profitant des ressources du plan d'eau**, notamment suite à l'obtention du « label pêche en famille ».

La base de loisirs accueille un public diversifié (chiffres au 9 septembre 2025) :

- **Des classes découvertes**, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages grandes thématiques...) : 3 126 personnes accueillies ;
- **Des centres de loisirs et groupes divers tels que les groupes sportifs** qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration : 3 587 personnes accueillies ;
- **Des groupes à caractère social et éducatif** comme les instituts spécialisés (72 personnes en séjours).

La base de loisirs, classée « Zone Natura 2 000 », attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature.

Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.

Ce site occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

#### Chiffres clés :

Personnes (adultes et enfants) ayant effectué un séjour ou une activité à la Base de loisirs.

		Évolution
En 2022	6 423 personnes	
En 2023	10 025 personnes	+ 56,08 % / 2022
En 2024	11 036 personnes	+ 10,08 % / 2023
En 2025	11 856 personnes	+ 7,43 % / 2024

## LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2025

- **Journées d'intégration** : Ces journées de cohésion et d'intégration en plein air ont été proposées pour la quatrième fois à toutes les classes de 6<sup>ème</sup> des collèges publics du département à partir de début septembre. Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 12 € par élève pour les activités, avec la prise en charge du transport. Ainsi **43 classes représentant 1200 élèves de 6<sup>ème</sup> ont profité de ce projet.**
- **Les « journées du goût et saveurs gourmandes »** : Elles sont organisées du 4 novembre au 18 novembre 2025. Ces journées, proposées en partenariat avec Interfel et le service « Bien manger en Tarn-et-Garonne », se composent de 4 ateliers pour environ 2 classes de maternelle ou de primaire par jour.
- **Les journées découverte sport environnement et découvertes sportives pour tous groupes** : près de **10 259 séances/activités** ont été proposées tout au long de l'année 2025. Adaptées aux différentes tranches d'âge, ces journées proposent des thématiques sur la découverte de l'environnement et le sport.

- **Les séances thématiques de découverte organisées à la base de loisirs :**

Ornithologie pour le tout public et les groupes scolaires : 710 personnes.

Canoë pour les groupes : 890 personnes.

Tir à l'arc : 735 personnes.

Course d'orientation Learn'O : 763 personnes.

- **Cours de natation** : La base de loisirs a proposé tout l'été des cours de natation.

**En 2025, 157 séances ont été proposées dont 48 financées par le C.D.O.S. (Comité départemental olympique et sportif).**

Pour la 5<sup>ème</sup> année, le Conseil départemental a signé une convention avec le C.D.O.S. permettant de proposer gracieusement, aux enfants de 6 à 12 ans, des cours de natation dans le cadre du plan lancé par le Ministère « J'apprends à nager ».

À ce dispositif, s'ajoutent des séances de natation et tests d'aisance aquatique. **En juin et septembre 2025, 687 tests d'aisance aquatique** ont été proposés aux collèges de Moissac, Lafrançaise, Verdun-sur-Garonne, Grisolles, Valence d'Agen et Sainte Marie de Nevers (31).

### Sport solidarité

La base de loisirs développe un lien fort avec les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Direction du Pôle Solidarités Humaines.

**Deux colonies ont été organisées en 2025 ; une semaine en février sur le thème de la danse et l'expression corporelle et une semaine en août sur la découverte des disciplines olympiques pour des enfants de 6 à 14 ans. 47 enfants ont été accueillis en 2024, dont 14 enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.**



### Restructuration des locaux et gestion du site

- Pour des raisons de sécurité, l'installation d'un portail à l'entrée du camping groupe a été effectuée, pour un montant de **7 358 €**.
- La réfection de la **commande électrique du réseau de chauffage de la salle de restauration et de l'hébergement** ainsi que le **tableau électrique de la chufferie et de la salle de restauration** ont été réalisés afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments, pour un montant de **47 307 €**.

- Des **volets roulants solaires** ont été installés au niveau de l'hébergement afin d'offrir plus de confort aux usagers, pour un montant de **5 964 €**.
- Une nouvelle **aire de jeux** a été installée sur le théâtre de verdure pour un montant de **28 620 €**.
- Pour favoriser l'accès routier à la base de loisirs, une des lignes de bus LIO arrive sur le site et un **emplacement pour le stationnement de cet autocar** a donc été créé pour un total de **7 809 €**.
- Les luminaires extérieurs ont été remplacés par des lumières LED pour un montant de **8 000 €**.
- Des **équipements spécifiques pour la mise en place de petits-déjeuners en autonomie** ont été acquis pour un montant total de **1 750 €**.
- Des **zones de tontes** ont été laissées volontairement en jachère afin de favoriser la biodiversité du site et de réduire les consommations en carburant des engins de coupe.
- Le partenariat avec des travailleurs de l'ESAT de Castelmayran pour l'entretien des espaces verts, a été reconduit.

## Perspectives 2026

- Réaffirmer les vocations éducatives, environnementales, touristiques et sportives de la Base de loisirs en accueillant des classes de découverte, groupes sportifs et en favorisant la mixité sociale, notamment dans l'organisation de colonies de vacances.
- Arborer certains endroits du site afin de créer des zones d'ombrage pour palier aux températures excessives en période estivale.
- Poursuivre la promotion de la Base de loisirs dans une dynamique de développement de ses actions autour de projets de communication.
- Développer des zones d'écopaturage sur des zones de tontes mécaniques.

# LE SPORT

## Le soutien au monde associatif

### Le sport en faveur du plus grand nombre

Le Département s'investit depuis toujours afin de permettre à tous de pratiquer des activités sportives dans des locaux adaptés et bien équipés, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Le Département accompagne également les sportifs au quotidien, **avec plus de 289 dossiers de subventions pour les associations**. **50 comités départementaux** ont également reçu une aide départementale pour l'organisation et la participation à des compétitions, l'attribution de tenues et matériels sportifs.

### Le Loisirs des Jeunes : le sport pour les plus jeunes

Le développement de la pratique sportive est un droit pour tous les jeunes, et en particulier les plus défavorisés. **Le Département a soutenu 11 associations sportives qui proposent,**

**pendant les vacances scolaires**, et notamment la saison estivale, des animations et stages sportifs de découverte pour les jeunes. Des tarifs préférentiels sont proposés pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

### **Le soutien aux collectivités pour favoriser l'accès à la pratique sportive de tous**

Le Département soutient les projets d'équipements sportifs structurants portés par les communes et les communautés de communes afin de permettre à chaque citoyen du département de pratiquer une activité sportive ; ainsi, **33 projets locaux ont été financés**.

Un total de 1 116 143 euros ont été répartis sur les **289 dossiers**, avec cette année un plus grand volume financier consacré aux projets portés par l'UNSS dans le cadre du sport scolaire pour que le maximum d'enfants s'initient et pratiquent du sport.



### **Le Sport scolaire pour tous les collégiens : donner sa chance de réussite éducative et sportive à chacun**

#### **Le fonctionnement des sections sportives, associations sportives**

Le Département soutient le fonctionnement de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), offrant une pratique de multiples sports aux élèves de primaire et de collège.

**32 projets sportifs**, portés par l'ensemble des collèges du Tarn-et-Garonne en partenariat avec des associations sportives, pour les collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, ont été financièrement accompagnés dans le cadre des actions partenariales.

Au total, près de **680 heures** sont prises en charge pour le bon fonctionnement de sections et de projets sportifs dans les domaines de la course d'orientation, de la danse, des activités physiques de pleine nature, de la gymnastique, de la pétanque, de la musculation, du judo, du cross, de l'aviron, du rugby, de l'équitation et du roller.

#### **La dotation en équipements sportifs**

Dans le cadre de la politique de dotation en équipements sportifs aux collèges, le Département a procédé à **13 opérations de commande de matériels et équipements**

**indispensables à la pratique de l'éducation physique et sportive** (agrès de gymnastique, matelas de réception, tables de tennis de table, poteaux de volley et de badminton, buts de handball, cordes d'escalade, ...) en 2025, pour un montant de 23 065 €.

L'entretien des matériels sportifs (entretien – réparations) a été réalisé en fonction des demandes et des besoins sur 4 installations (1 praticable de gymnastique, 1 paire de buts de basket relevables en charpente, 2 opérations sur des panneaux de basket). L'enveloppe consacrée à cet entretien en 2025 a été d'un montant de 7 681 €.

### **La sécurité des équipements sportifs**

Des contrôles de sécurité réglementaires ont été réalisés pour l'ensemble des structures artificielles d'escalade (dans trois gymnases de collèges).

L'enveloppe globale consacrée à la sécurité des équipements sportifs pour 2025 a été de 2 993 €.

### **L'accès des collégiens aux structures municipales**

Le Département participe aux frais de fonctionnement des communes pour l'utilisation des installations sportives communales par les collégiens dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive. Sur l'exercice 2025, au titre de l'année scolaire écoulée 2024-2025, cette participation départementale s'élève à environ 429 550 €.

À l'inverse, l'utilisation par les associations sportives locales d'installations sportives des collèges propriété du Département, fait l'objet d'une participation financière des communes concernées. En 2025, au titre de l'année scolaire écoulée 2024-2025, le montant des recettes perçues par le Département s'élève à environ 92 000 €.

### **Le Savoir-Nager pour les 6<sup>ème</sup>**

Près d'une centaine de classes de 6<sup>ème</sup> du secteur public ou du privé, soit plus de **3 240 élèves**, bénéficient d'un appui financier du Conseil départemental pour leur participation au cycle de natation durant l'année scolaire.

### **Le Sport Solidarité**

Le Département met à disposition une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements spécialisés en 2024, et jusqu'à la rentrée 2025 :

- Croix Rouge Française, ESAT le Pech- Blanc à Lamothe-Capdeville,
- ANRAS, ESAT le Rives de la Garonne à Castelmayran,
- ARSEAA, Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint-Étienne-de-Tulmont,
- ARSEAA, Foyer occupationnel du Barradis à Lavit ,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint-Étienne-de-Tulmont,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé las Cannelés à Valence d'Agen,
- APIM, Foyer d'accueil médicalisé les 4 vents à Lavit,
- AGERIS 82, Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes en situation d'Handicap Castelsarrasin.

À partir de septembre 2025, un nouveau dispositif, faisant intervenir financièrement les établissements, a été mis en place.

## **Terre de Jeux 2025**

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne continue son engagement en faveur de la pratique sportive pour tous et de la promotion des valeurs olympiques et paralympiques. Avec des projets reconduits, des événements phares et de nouvelles initiatives, l'année 2025 est une nouvelle occasion de célébrer le sport et l'inclusion.

### **Le Chèque Sport pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, un soutien à la pratique sportive**

Depuis la rentrée scolaire 2023, chaque élève de 6<sup>ème</sup> du département bénéficie d'un chèque sport d'une valeur de 30 €, à utiliser pour une partie des frais d'adhésion à un club sportif de son choix. Ce projet, a pour objectif de **favoriser l'accès de tous les jeunes** à la pratique sportive et de **soutenir les clubs** en facilitant l'achat de licences. Plus de 1 000 6<sup>ème</sup> ont demandé un chèque sport nominatif au département. 130 Clubs sont déjà engagés dans la démarche mi-octobre 2025.

### **Découverte du handisport dans les collèges**

En partenariat avec le **Comité Départemental Handisport**, une série de sessions de **découverte des sports paralympiques** a lieu durant l'année scolaire dans **les collèges du département**, à destination des collégiens du département. Ce projet permet aux élèves de découvrir des sports accessibles à tous, qu'ils soient valides ou en situation de handicap.

### **Semaine Olympique et Paralympique, sensibilisation et promotion**

Le Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne et la Direction des sports organise chaque année une **semaine de sensibilisation aux sports olympiques et paralympiques en collaboration avec les clubs et les comités sportifs**. Ces journées organisées du 2 au 4 avril 2025 ont été un moment fort de promotion des valeurs olympiques auprès des étudiants, dont les meilleurs ont été récompensés en fin de cette semaine sportive.

### **La Fête des sports départementale, un événement grandiose**

**La Fête des sports départementale**, se déroule début juillet, et prend une tournure olympique avec des animations sportives offertes au grand public. Ce rendez-vous annuel se fait dans le cadre de la mise en avant des valeurs des Jeux Olympiques. **42 trophées et coupes** ont été offerts aux dirigeant(es), arbitres, sportives et sportifs individuels, groupes sportifs et collégiennes et collégiens aux résultats sportifs méritants.

### **Le Rallye Citoyen : Une journée de défis pour les jeunes :**

Le 15 mai 2025, le **Rallye Citoyen** a permis à **1500 élèves** de participer à des défis sportifs, éducatifs et engagement citoyen. Cette journée, qui met l'accent sur la citoyenneté et la solidarité, a été pilotée par la Référente Défense Départementale, Madame Bournat, principale du collège à Saint-Antonin-Noble-Val. Ce projet, en partenariat avec divers acteurs du territoire, s'est tenu au complexe sportif Jacques Chirac de Montauban.

### **Le cross départemental UNSS :**

Le Cross Départemental UNSS est un événement phare pour les collégiens engagés dans l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Depuis 2023 il se déroule sur la base de loisirs. En parallèle, **un forum des métiers sur le sport, l'engagement citoyen et la santé** est organisé,

permettant aux jeunes d'explorer des opportunités professionnelles tout en pratiquant une activité physique. En 2025, il se déroule le 19 novembre. **Près de 2 000 jeunes** participent à cet évènement chaque année.



## LA CULTURE ET LES SAVOIRS

### Le soutien aux acteurs sociaux

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles. Depuis l'adoption du 1<sup>er</sup> Schéma départemental pour la culture 2022-2028, le 11 décembre 2023, le Département déploie ainsi en lien avec l'ensemble du territoire, les différentes actions inscrites à sa stratégie.



## **Le soutien aux établissements scolaires / sorties et projets culturels**

Le Département participe aux frais de transports des écoles, collèges et lycées du département pour leurs sorties à destination de lieux culturels sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

Pour l'année scolaire **2024-2025**, le budget du soutien s'élève à **25 015,03 € pour 155 déplacements** : 15 569,31 € pour 100 déplacements d'écoles, 9 085,72 € pour 53 déplacements de collèges et 360 € pour 2 déplacements de lycée.

Par ailleurs, le Conseil départemental **finance les projets culturels et artistiques émanant des 18 collèges publics** du département, et notamment les classes à horaires aménagés dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre, et le dispositif « Orchestre au collège ».

### **Le dispositif « Collège au cinéma »**

Depuis les 22 et 23 juin 2023, le Département a adopté le dispositif « Collège au cinéma » pour les 18 collèges publics de Tarn-et-Garonne. Ce dispositif propose aux collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et aux élèves des sections d'enseignements général et professionnel adapté (SEGPA) de découvrir chaque trimestre, une œuvre cinématographique lors de projections organisées spécialement à leur intention, dans les salles de cinéma de proximité. **Le Département prend en charge les frais de transport des collèges vers les cinémas ainsi que le coût des billets d'entrée au cinéma pour les trois séances annuelles.**

### **Le soutien aux écoles de musique publiques et associatives**

Dans le cadre du SDEEA 2020-2024 (Schéma Départemental des enseignements et de l'éducation artistiques), le Département soutient financièrement chaque année les écoles de musique du territoire, accompagne la création de poste de Dumiste (musicien intervenant en milieu scolaire), encourage les interventions de ces professeurs de musique à l'école, et récompense les pratiques pédagogiques innovantes et les projets d'établissements ambitieux. Le budget alloué à l'enseignement artistique s'est élevé à **217 000 € en 2025**.

### **La langue Occitane**

Le Département soutient la sensibilisation et l'enseignement de **la langue occitane auprès de plus de 4 387 élèves** du primaire et **800 collégiens**.

### **Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques**

Le Département a fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture la plus riche possible et accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.

Les onze enveloppes budgétaires dédiées aux acteurs culturels du département permettent d'accompagner les communes, les intercommunalités et porteurs de projets installés en Tarn-et-Garonne dans la concrétisation de leur programmation culturelle et artistique, à destination de tous les publics ; avec une attention particulière à la saison culturelle « La Talveraie » portée par la Scène conventionnée d'intérêt national de Tarn-et-Garonne Arts & Culture.

Afin de soutenir les acteurs culturels du département et favoriser l'offre artistique en direction des publics éloignés ou empêchés, dans les lieux de proximité notamment les cafés bars et restaurants des zones rurales ou péri-urbaines, le Département contribue au Groupement d'intérêt public « GIP Cafés cultures ».

Ce fonds d'aide est financé par le Ministère de la Culture, des partenaires privés (GUSO, SACEM...) et les collectivités territoriales qui souhaitent soutenir tous ces lieux qui salariant des artistes et des techniciens du spectacle et qui favorisent les pratiques culturelles et développent l'attractivité du territoire.



Par ailleurs une enveloppe budgétaire de **26 000 €** a été dédiée à « l'Étonnant Été », ce dispositif est une aide à la diffusion aux communes et aux associations programmant un artiste du département pendant l'été, en milieu rural.

#### Tarn-et-Garonne Régie spectacle

La cellule départementale Tarn-et-Garonne Régie Spectacle a continué de proposer ses prestations de qualité professionnelle en son et lumière ainsi que le prêt de matériel de scène, à moindre coût, aux communes et associations socioculturelles désireuses d'organiser des manifestations.

Ainsi en 2025, près de **80 manifestations** auront bénéficié de cette expertise.

#### Les archives départementales



L'année **2025** a vu la mise en service d'**une nouvelle annexe des archives** d'une capacité de **3 500 mètres linéaires** dont l'équipement (rayonnages mobiles) a été choisi en prenant en compte dans les critères de fabrication les performances en terme de développement durable. Cet équipement sera en outre réutilisable dans le futur bâtiment des Archives départementales.

Poursuivant leur politique de sensibilisation au patrimoine archivistique en direction d'un public aussi large que possible, les Archives départementales ont organisé différentes opérations de médiation en 2025.

Le cycle des « causeries du vendredi » a donné lieu à trois rendez-vous qui ont réuni un total de **240 personnes** adultes. Cette année ce cycle de causeries a aussi fait une place à un colloque historique sur la Libération du Tarn-et-Garonne, qui a donné la parole à **15 historiens et chercheurs**, et a réuni pendant 2 jours à Montauban et Septfonds un public de **310 personnes**.

Par ailleurs, les Archives départementales ont réitéré l'organisation d'une manifestation événementielle ouverte à tous à l'occasion des **Journées Européennes du Patrimoine** des 20 et 21 septembre 2025. Les nombreuses activités (visites, conférences, concerts, expositions, escape-game, ateliers de sensibilisation à la paléographie, Micro-Folies) proposées en accès gratuit ont mobilisé un public de **520 personnes**, majoritairement adultes.

Tout au long de l'année scolaire, les Archives départementales ouvrent aux collégiens, accompagnés de leurs professeurs, les portes du service éducatif pour découvrir les sources de l'histoire à travers la visite du site et/ou des ateliers pédagogiques préparés en collaboration avec un professeur d'histoire chargé d'enseignement. S'y ajoutent quelques interventions spécifiques réalisées dans les établissements scolaires. **1590 élèves** ont été concernés par ces opérations. Il convient aussi de signaler la participation des Archives départementales au Rallye citoyen 2025, organisé par le Trinôme académique à Montauban, au cours duquel elles ont accueilli 120 élèves sur leur stand.

Un spectacle théâtral inspiré par un document d'archive de la Seconde guerre mondiale a également été présenté au public et a enregistré une fréquentation totale de 250 personnes lors de 2 séances scolaires et de 2 séances ouvertes à tous les publics.

Enfin, s'agissant des expositions itinérantes proposées par les Archives départementales, 6 prêts ont été réalisés en 2025 : 3 auprès d'établissements scolaires et 3 autres auprès de structures culturelles dans et hors du Tarn-et-Garonne.

## La Médiathèque départementale



### Mois du film documentaire

Le « Mois du Film Documentaire » est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, valoriser et diffuser le film documentaire de création.

L'édition 2025 s'est ouverte le 8 novembre dernier à l'espace des Augustins avec le film *Je t'écris* de Guillaume Levil, qui nous interroge sur le langage écrit dans notre société.

Pendant tout le mois de novembre, des projections débat autour du film documentaire sont organisées dans les collèges du département ayant répondu à un appel à projets.

### Le Média'Tour

Cette manifestation créée par la médiathèque départementale vise à faire tourner des musiciens de la scène locale dans les bibliothèques du département. Elle s'est tenue du **5 au 14 juin 2025 dans 6 médiathèques de Tarn-et-Garonne**.

### Le Contrat Départemental Lecture (CDL)

Dans le cadre d'un Contrat Départemental Lecture 2023-2025 signé avec la DRAC Occitanie, la Médiathèque départementale poursuit le développement du numérique et l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) pour les jeunes publics et collégiens. L'embauche, en contrat de projet, d'un médiateur numérique depuis le mois de mars 2024, a pour

l'objectif de favoriser l'autonomie bibliothécaires et usagers dans le monde numérique, et de poursuivre l'accompagnement des jeunes publics (9-15 ans) sur le numérique afin de leur permettre une exploitation raisonnée de l'information ainsi qu'un usage éthique des médias. Ainsi, 880 jeunes des collèges du département ont pu suivre des ateliers d'EMI.

### **Le dispositif Premières Pages**

Dans le cadre de cette action en faveur du développement de la lecture pour les enfants de 0 à 3 ans, la Médiathèque, en partenariat avec la Direction de la Protection Maternelle Infantile, a organisé une journée d'étude le 6 mars 2025 à l'espace Bourdette de Montbeton, réunissant une centaine de professionnels de la petite enfance et des bibliothèques autour de la thématique, *Des bébés, des livres, des histoires : à la croisée des langues et des cultures*. De plus, dix spectacles à destination des tout-petits ont réuni 310 spectateurs (199 enfants et 111 adultes) dans les bibliothèques partenaires. Enfin, le Conseil départemental offre un album aux familles de nouveaux-nés lors de leur visite en centre de PMI.

### **Alors Raconte**

Le festival « Alors Raconte » est une association soutenue par le Département. Ce festival s'est déroulé entre les mois de janvier et février 2025 pour sa 29<sup>e</sup> édition, dans 16 communes de Tan-et-Garonne.

## **Développer des synergies au service de la culture pour chacun**

### **Partir en livre**

La médiathèque départementale est partenaire de « Partir en livre », manifestation nationale, gratuite, populaire et festive : le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire.

La médiathèque départementale s'associe à l'Abbaye de Belleperche au mois de juillet, afin de proposer des ateliers créatifs aux enfants.

### **Projections Espace des Augustins**

La médiathèque départementale collabore avec l'Espace des Augustins pour développer la politique culturelle de proximité et propose des projections de sélections cinématographiques en entrée libre. Dans ce cadre, une soirée Polar s'est déroulée le 20 mai 2025 autour de la projection du film de Otto Preminger *Laura*, précédée d'une conférence sur les musiques de film par E. Anscutte, *compositrice de musique de film et théâtre*.

## Zoom : des pratiques plus sobres à la médiathèque



- La réduction de l'utilisation du plastique depuis 2024 pour l'équipement des documents mis en prêt : ils sont équipés d'une pastille Zéro plastique, Ce logo

permettrait aux usagers de faire davantage attention aux documents prêtés. L'expérience est donc positive.

- Donner une seconde vie aux livres et CD retirés des collections : Depuis 2017, une braderie est organisée à la médiathèque, les documents invendus sont ensuite cédés à titre gratuit à des associations humanitaires,(Les restos du Cœur, Le secours populaire, La Croix Rouge, etc).

En 2025, 2500 documents ont été vendus (1€ les 3 documents), 2300 ont été donnés aux Restos du Cœur.

- Mise à disposition des ouvrages pour des usagers des MDS depuis 2023, pour une lecture sur place ou un emprunt. En 2025, il a été décidé d'élargir l'expérimentation qui portait au départ sur 5 MDS aux autres structures.



## Des pratiques vertueuses à l'Éspace des Augustins

La politique de programmation de spectacles est volontairement tournée vers le public scolaire et le public famille accompagnée d'une gratuité et/ou de tarifs bas afin de favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre sur notre territoire.

- L'Espace des Augustins fait partie du dispositif **pass culture** à destination des jeunes
- Mise à disposition de **places pour les jeunes de l'ASE** : En lien avec le pôle de la Solidarité et les acteurs culturels du territoire, les Affaires culturelles du Département ont organisé la mise à disposition de 330 places de spectacles pour les jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance.

Le renouvellement de matériel défectueux par des **appareils moins énergivores** tels que des **projecteurs leds** est amorcé.

# UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

## Schéma Départemental du tourisme Durable

Sous l'impulsion des élus départementaux et en coordination avec Tarn-et-Garonne Tourisme, le Département s'est doté d'un **Schéma Départemental du Tourisme Durable 2023-2028**, véritable feuille de route collective en faveur d'un tourisme durable et responsable.

Ce schéma, en cohérence avec les orientations régionales, repose sur une ambition forte : faire du Tarn-et-Garonne une référence du tourisme durable, fondée sur l'authenticité de son cadre de vie, son patrimoine exceptionnel, ses paysages naturels et sa gastronomie.

### 4 axes stratégiques au service d'un tourisme durable

1. Renforcer l'attractivité et la visibilité du département
2. Qualifier l'offre touristique départementale
3. Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous
4. Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis et faciliter la dynamique de projets

## DES ACTIONS CONCRÈTES POUR 2024

L'année 2024 a marqué un tournant avec le lancement de la marque « [Tarn-et-Garonne Responsable](#) » lors des [5èmes Rencontres du Tourisme](#). Cette marque valorise les professionnels engagés dans une démarche durable (mise en avant de leurs actions concrètes : tri des déchets, valorisation des mobilités douces, économies d'énergie..)

Tarn et Garonne Tourisme valorise l'offre durable du territoire sur son site web :

- Mise en avant d'une sélection d'expériences et de séjours pensés pour voyager autrement. Parmi les initiatives phares, une attention particulière est portée à la promotion des escapades sans voiture, accessibles en train, à vélo ou à pied, afin de privilégier une mobilité douce et respectueuse de l'environnement.
- Le site propose également un référencement des offres de mobilités durables, permettant aux visiteurs de retrouver facilement les solutions pour « [se déplacer autrement](#) ».

## LES TEMPS FORTS 2025

En 2025, le Département de Tarn-et-Garonne et son Agence de Développement Touristiques ont continué à assurer la promotion de l'offre touristique départementale avec plusieurs nouveautés significatives :

- Le lancement de la [nouvelle Marque de Destination](#) vise à renforcer et valoriser l'image du territoire auprès de tous les publics

- Le réseau des professionnels engagés « Tarn et Garonne Responsable » poursuit son développement à travers l'organisation d'éductours et la mise à disposition de kits écogestes (liste sur le site).
- La parution du tout premier topo-guide « Le Tarn-et-Garonne à pied », qui propose une sélection de 40 itinéraires de randonnée pour découvrir la richesse paysagère et patrimoniale du département
- Une innovation numérique vient compléter cette offre avec le lancement de l'application « Sport Nature 82 », rassemblant l'ensemble des boucles de randonnée et de vélo, ainsi que les grands itinéraires équestres, de canoë et pêche (téléchargeable sur le site).
- Le déploiement d'aires de service le long de la V80 du Canal des 2 Mers et de la V87- « la Vagabonde »,
- Le déploiement de la signalétique touristique départementale (RIS) afin de renseigner les touristes par une signalisation directionnelle,
- La mise en place d'actions mutualisées avec l'animation du réseau des offices du tourisme (le Club des Directeurs, les 6èmes rencontres du Tourisme le 14 octobre 2025),
- La création du Club des Ambassadeurs, pensé comme un véritable relais pour faire rayonner et partager l'identité du Tarn-et-Garonne,
- L'organisation d'eductours par le réseau des professionnels engagés « Tarn-et-Garonne Responsable » pour promouvoir et informer les socio-professionnels installés sur notre territoire avec la mise à disposition de kits écogestes visant à promouvoir des comportements vertueux et sensibiliser les clients aux éco-gestes à adopter.
- La mise en réseau et la valorisation de l'itinéraire touristique fluvial et fluvestre du Canal latéral des 2 Mers dans le cadre d'une coopération intercommunale,
- L'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable pour proposer de nouveaux aménagements cyclables afin de favoriser la mobilité du quotidien mais également le développement du vélo loisir /tourisme.

## Repères chiffrés au 28 août 2025

- 28 prestataires labellisés « Tarn-et-Garonne Responsable » (hébergeurs, activités de loisirs, viticulteurs, offices de Tourisme..)
- 1 800 téléchargements de l'application « Sport Nature 82 »
- 2 720 utilisateurs actifs de la section tourisme durable du site
- 88 « Ambassadeurs » mobilisés sur le territoire

## Projets à venir en 2026

- Une estampille « Produits en Tarn-et-Garonne » sera créée afin de permettre aux visiteurs comme aux habitants d'identifier facilement les productions locales et de soutenir les filières du département.
- Dans une logique de transition écologique, l'offre éditoriale évoluera également : les différents guides touristiques seront regroupés en un guide unique multilingue, réduisant ainsi l'empreinte environnementale liée aux impressions.
- Enfin, un temps fort viendra marquer l'année avec la création d'un événement sportif et touristique responsable, la « Mad Jacques Tarn-et-Garonne », qui rassemblera habitants et visiteurs autour d'une expérience conviviale, fédératrice et durable
- La validation du schéma directeur cyclable visant à poursuivre l'amélioration des axes cyclables par de nouveaux aménagements, la création de nouveaux axes, la pose de la signalétique et la sécurisation des voies
- Le maintien d'une politique visant à la création, l'entretien, le balisage et la signalétique directionnelle des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée).
- La conception et l'implantation de panneaux relais d'information touristique en respectant les engagements en matière de développement durable: sobriété du design et intégration dans le paysage, matériaux responsables, durée de vie longue, fin de vie recyclée.
- Un projet d'itinérance canoë en Tarn-et-Garonne avec le développement de l'activité canoë-kayak sur les rivières Tarn, Garonne et Aveyron entre Laguépie et St Nicolas-de-la-Grave.





# Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.





# PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

## L'EAU POTABLE

Plus de 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.

Le Département aide financièrement les collectivités pour mettre aux normes des usines de production et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. Depuis une dizaine d'années, un accent fort a été mis sur ce renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

Avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Département rencontre régulièrement les syndicats et collectivités qui lancent des schémas directeurs d'eau potable afin de planifier les investissements à envisager l'avenir en maintenant des outils de production et de distribution performants.

L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

## LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2025

Avec l'aide financière du Département :

- 33 km de renouvellement de réseaux d'eau potable vétustes sont programmés,
- la nouvelle usine d'eau potable de Nègrepelisse a été mise en service,
- les dernières procédures de protection des captages sont en voie de finalisation,
- le laboratoire départemental a développé des compétences relatives à la réalisation de plans de gestion permettant de garantir en permanence la sécurité sanitaire des eaux.

### Chiffres clés

8 000 km de réseaux

77 % de rendement sur les réseaux du département ( 81 % au niveau national)

43 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface



## Perspectives 2026

### Une meilleure connaissance de la ressource en eau

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau disponible, le Département a présenté aux opérateurs de l'eau, en 2023, les conclusions d'une étude réalisée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sur l'état des lieux des ressources disponibles en eaux souterraines.

En 2026 le Conseil Départemental s'engagera sur 2 nouvelles actions complémentaires :

- une synthèse hydrogéologique sur la zone karstique (Nord-Est du département) afin de mieux connaître la ressource en eau souterraine utilisée pour l'eau potable et d'identifier à moyen terme d'éventuelles nouvelles ressources d'eau souterraine
- la mise en place d'un réseau complémentaire de suivi quantitatif des eaux souterraines, par le SATESE, afin de parfaire la connaissance des aquifères.

## L'ASSAINISSEMENT

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées qui, avant de retourner dans le milieu naturel, sont traitées soit par l'une des 139 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes.

### Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 45 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance aux Traitements des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental est également signataire de la charte départementale de l'assainissement non collectif, élaborée avec l'ensemble des professionnels concernés. Au-delà de garantir la qualité des installations et l'harmonisation des pratiques à l'échelle du département, cette démarche s'accompagne d'un volet d'animation territoriale en plein développement, visant notamment à associer davantage de nouveaux acteurs tels que les vidangeurs et les entreprises d'entretien, afin de renforcer la cohérence et la qualité du service rendu à l'échelle du département et de soutenir durablement la filière de l'assainissement non collectif.

## LES ACTIONS 2025

Animation du réseau des techniciens du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

### Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique et son expertise aux collectivités pour les aider dans le cadre :

- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations d'épuration,
- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise ainsi chaque année près de 260 visites sur l'ensemble des stations d'épuration.

Le Conseil départemental apporte aussi un soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de réseaux et d'accroissement ou d'amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration.



Filtres plantés de roseaux, lors du démarrage d'une station d'épuration,

## LES ACTIONS 2025

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration,
- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir,
- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements pour les collectivités équipées,
- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration,
- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur,
- Accompagner les collectivités dans leurs choix techniques, en conciliant contraintes économiques et sobriété énergétique (par exemple, en conseillant aux petites collectivités des filières rustiques, sans consommation d'énergie et à l'exploitation simple, comme les filtres plantés de roseaux),
- Animation territoriale : **pour la 1<sup>ère</sup> fois, le SATESE a organisé une demi-journée d'échanges techniques, qui a réuni près de 70 % des agents d'exploitation** des stations d'épuration du département, favorisant un partage d'expériences et un approfondissement des pratiques professionnelles.

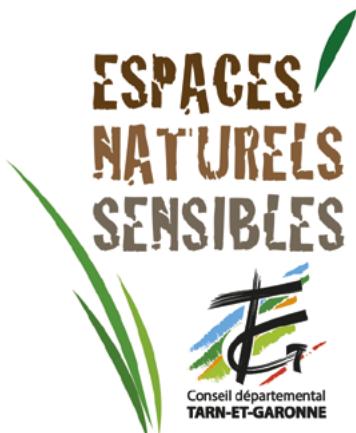
Dans un contexte d'évolution de la réglementation nationale pouvant restreindre l'épandage des fertilisants d'origine organique, le Département poursuit l'étude prospective sur le devenir des boues de stations d'épuration et des matières de vidange initiée en 2022. L'objectif est de proposer un schéma de gestion des déchets issus de l'assainissement qui soit cohérent et bien adapté à l'échelle de chaque secteur du territoire départemental.

## Perspectives 2026

- Poursuivre les subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif, ainsi que l'accompagnement technique, et l'animation territoriale.
- Finaliser l'étude des boues et sous-produits.

# SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

## LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

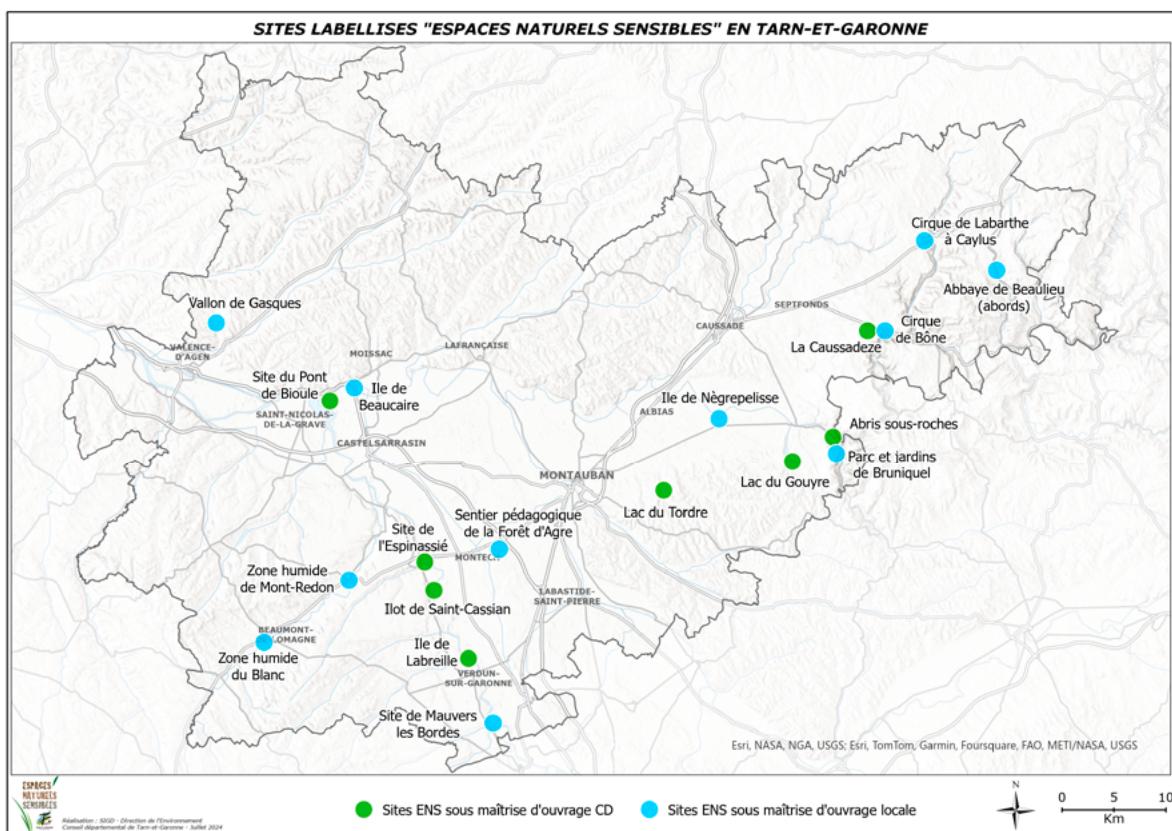


Le Département s'est efforcé de constituer un réseau de sites labellisés « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), représentatif des entités paysagères du Tarn-et-Garonne.

Il s'agit de milieux naturels présentant un intérêt écologique, patrimonial et paysager qui sont gérés pour assurer la préservation de la biodiversité et qui sont aménagés pour l'accueil du public.

**Ces Espaces Naturels Sensibles sont aussi des supports privilégiés pour la sensibilisation aux enjeux environnementaux et ce, pour toutes les générations.**

La gestion et la valorisation de ces espaces sont assurées, soit par le Département (sur des sites dits « d'intérêt départemental »), soit par des maîtres d'ouvrages locaux (sites dits « d'intérêt local »), ces derniers pouvant bénéficier d'une assistance technique et d'un accompagnement financier du Département.



Tous ces sites, qu'ils soient « d'intérêt départemental » ou « d'intérêt local » sont mis en lumière par un site Internet ([ens.tarnetgaronne.fr](http://ens.tarnetgaronne.fr)) régulièrement mis à jour.

## Quelques chiffres pour les sites d'intérêt départemental

- près de 400 ha de foncier labellisé ENS
- 15 km environ de sentiers de découverte

### LES ACTIONS 2025

#### Les ENS : supports pour la sensibilisation a l'environnement

Les ENS ont pour vocation d'être gérés et aménagés pour être ouverts au public. Ainsi, ils se prêtent à leur découverte et bénéficient d'aménagements adaptés : sentiers d'interprétation, passerelles, observatoires ornithologiques,... Des projets sont en cours pour améliorer l'attractivité des sites.

##### Des agents départementaux participent à la sensibilisation du grand public.

Chaque année, les agents départementaux sont sollicités par des établissements scolaires pour présenter leur métier aux élèves et les missions qui leur sont attribuées.



Animation pédagogique du lac du Gouyre  
Source : Direction de l'Environnement - CD82

En ce sens, certains ENS comme le lac du Gouyre apparaissent comme des « laboratoires à ciel ouvert ».

### **Un tissu associatif mobilisé pour assurer des animations**

La grande partie des animations sur les ENS est réalisée par un réseau de partenaires associatifs subventionnés par le Département : CPIE Quercy-Garonne, Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique, Fédération départementale de chasse, Campagnes Vivantes, Tarn-et-Garonne biodiversité-SSNTG et CAUE du Tarn-et-Garonne.

*Nombre d'animations effectuées en 2025 par les agents départementaux et le tissu associatif : 7 sur les ENS*

Les **partenaires associatifs**, financés par le Département, réalisent plusieurs actions **en dehors des ENS. Par exemples :**

- le CPIE Quercy-Garonne intervient dans les écoles sur plusieurs thématiques (biodiversité, eau, déchets, transition énergétique,...),
- la Fédération départementale de pêche organise des actions éducatives visant à la protection du milieu aquatique,
- la Fédération des chasseurs tarn-et-garonnais accueille des jeunes sur son sentier pédagogique de Fonsac à Réalville,
- Campagnes Vivantes promeut l'arbre sous toutes ses formes,
- Tarn-et-Garonne Biodiversité-SSNTG et le CAUE abordent des sujets divers ayant trait à la nature et aux paysages.



Animation faune aquatique

Source : Fédération départementale de pêche



Animation site de Fonsac à Réalville

Source : Fédération départementale de chasse



*Observations Lac du Gouyre*

Source : CPIE Quercy-Garonne

En soutenant ces initiatives, le Département transmet au grand public, notamment aux jeunes générations, une véritable culture du respect et de la connaissance de l'environnement pour mieux appréhender la nécessité d'une transition écologique.

## Perspectives 2026

- Valoriser les ENS avec des aménagements et des sentiers d'interprétation facilitant l'accueil du public, poursuite du travail engagé en 2025 ;
- Consolider le partenariat avec le tissu associatif pour proposer des animations adaptées à tous les publics.

# MAINTENIR LES COURS D'EAU

## L'INVENTAIRE DÉPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier **3 015 zones humides** pour une superficie concernée de **3 707 ha**. La superficie moyenne d'une zone humide en Tarn-et-Garonne est de 1,23 ha.

Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

### Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :

- Accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,
- Animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- Animation du réseau d'acteurs des zones humides, avec l'organisation d'une journée d'échanges réunissant l'ensemble des acteurs pour mettre en lumière toutes les actions menées en faveur des zones humides sur le département, le 11 décembre 2025
- Évolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- Conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.



Reméandrage de cours d'eau pour le maintien de zone humide

## LA PRÉSERVATION DES RIVIÈRES

Le SATESE apporte conseil et appui technique à l'ensemble des collectivités compétentes du territoire, et plus particulièrement à leurs techniciens rivières, en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau, en mettant à leur disposition des outils facilitant les diagnostics de rivière, et en participant à la structuration de la compétence GEMAPI sur le département.

La Direction de l'Environnement est en charge de la gestion des subventions pour les études et travaux réalisés par ces collectivités.

Suivant ce même objectif et en complément des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département a également développé des réseaux de mesures et de suivis :

- suivi de la qualité de l'eau des rivières (réseau qui répond à des enjeux plus locaux),
- un réseau de mesures des débits,
- un réseau de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

## LA RESSOURCE EN EAU : SOUTIEN DES ÉTIAGES ET GESTION DES BARRAGES

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou consécutifs à un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été.

Afin de résorber le déficit en eau à l'étiage, le Département est propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :

- Retenue du Gouyre, d'une capacité d'environ 3,4 millions de m<sup>3</sup>,
- Retenue du Tordre, d'une capacité d'environ 3,2 millions de m<sup>3</sup>,
- Retenue du Thérondel, d'une capacité d'environ 0,8 million de m<sup>3</sup>,
- Plan d'eau des Falquettes, d'une capacité d'environ 0,8 million de m<sup>3</sup>,
- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m<sup>3</sup>, en gestion interdépartementale.

Il développe par ailleurs avec d'autres départements des stratégies de mobilisation de ressources en eau, en finançant des déstockages à partir de retenues hydroélectriques, situées dans les Pyrénées ou dans le massif central permettant de réalimenter les cours d'eau Garonne, Tarn, Aveyron et système Neste

Chaque année, **145 millions de m<sup>3</sup> sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage**, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures ainsi qu'un débit environnemental dans les cours d'eau.



Barrage du Gouyre

Un tableau comparatif pluriannuel des déstockages, opérés par grands axes, est présenté ci-dessous :

	Axe Garonne		Axe Aveyron		Axe Tarn		Total	
	dispo.	mobilisés	dispo.	mobilisés	dispo.	mobilisés	dispo.	mobilisés
2025	85 Mm <sup>3</sup>	49 Mm <sup>3</sup>	23 Mm <sup>3</sup>	12,5 Mm <sup>3</sup>	37 Mm <sup>3</sup>	24,5 Mm <sup>3</sup>	<b>145 Mm<sup>3</sup></b>	<b>86 Mm<sup>3</sup></b>
2024	85 Mm <sup>3</sup>	9 Mm <sup>3</sup>	23 Mm <sup>3</sup>	5,5 Mm <sup>3</sup>	37 Mm <sup>3</sup>	15,5 Mm <sup>3</sup>	<b>145 Mm<sup>3</sup></b>	<b>30 Mm<sup>3</sup></b>
2023	82 Mm <sup>3</sup>	64,5 Mm <sup>3</sup>	15,5 Mm <sup>3</sup>	13 Mm <sup>3</sup>	32 Mm <sup>3</sup>	24 Mm <sup>3</sup>	<b>129,5 Mm<sup>3</sup></b>	<b>101,5 Mm<sup>3</sup></b>
2022	83 Mm <sup>3</sup>	70 Mm <sup>3</sup>	23 Mm <sup>3</sup>	20,5 Mm <sup>3</sup>	35 Mm <sup>3</sup>	32,5 Mm <sup>3</sup>	<b>141 Mm<sup>3</sup></b>	<b>123 Mm<sup>3</sup></b>

Afin d'organiser ces lâches et de faire valoir des solidarités entre les territoires, le Conseil départemental adhère à 3 structures interdépartementales :

- sur la Garonne, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne est membre fondateur du Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement Garonne (SMEAG), lequel a élargi son périmètre en 2025 aux Départements situé en amont du bassin de la Garonne: Ariège, Haute-Pyrénées, Gers et a obtenu la labellisation EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin),
- sur le bassin Tarn-Aveyron, il s'est associé aux Départements du Tarn et de l'Aveyron pour créer en 2022 une association interdépartementale pour la gestion quantitative de la ressource en eau. Cette association devrait évoluer début 2026 en syndicat mixte labellisé EPTB qui associera 5 départements (Aveyron, Haute-Garonne, Lozère, Tarn, Tarn et Garonne) et 10 syndicats de rivières.

- sur le bassin de la Neste et rivières de Gascogne, le Département de Tarn-et-Garonne, compte parmi les actionnaires principaux de la Société d'Économie Mixte Rives et Eaux (ex CACG).

De plus, il poursuit son accompagnement sur les études menées sur les bassins du Lemboulas et de la Barguelonne visant à l'optimisation des retenues collinaires existantes.

Enfin, il convient de souligner le fait que l'action du Conseil départemental, s'agissant de la gestion de la ressource en eau, est complétée par les interventions du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement en matière de sécurisation de la ressource en eau.

## Perspectives 2026

- La première phase de travaux sur le barrage de Saint-Géraud, relative à l'opération de rehausse de l'ouvrage s'est terminée en novembre 2025. Courant d'été 2026 sera lancée la deuxième phase de travaux au niveau de l'évacuateur de crue. Cette opération permettra ainsi une augmentation de la capacité de stockage, d'environ 1,5 Mm<sup>3</sup>. Ce volume complémentaire devrait être disponible pour l'étiage 2027.
- Sur le barrage du Gouyre, l'étude de la révision de l'hydrologie du bassin versant permettra de statuer sur la compatibilité hydraulique de l'évacuateur de crue actuel au regard des évènements climatiques subis en 2025 tout en prenant en compte les aspects du changement climatique.
- Deux démarches majeures devraient aboutir en 2026 sur le bassin Tarn-Aveyron : la création du syndicat mixte labellisé EPTB ainsi que les procédures préalables à la mise en place pour de la redevance pour service rendu qui sera effective en 2027.

# Favoriser les modes de consommation et de production responsables



Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.





# SOUTENIR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE

En Tarn-et-Garonne, 5<sup>eme</sup> plus petit département de France continentale, 203 500 hectares sont dédiés à l'agriculture, soit 55 % des terres. Fort d'une grande diversité de filières, les productions agricoles majoritaires sont les grandes cultures et les cultures fruitières, ce qui en fait notamment le premier département producteur de fruits frais de France. Sur les 3 500 exploitations que compte le département, plus d'une sur cinq s'appuie sur un signe de qualité officiel (AOP-AOC, IGP, Label Rouge) et les trois-quarts sont engagées dans le développement de circuits courts.

Fort de ce constat, le Département s'engage pour soutenir la transition agroécologique et la durabilité de l'agriculture dans toute sa diversité, au travers des objectifs suivants :

- Soutenir l'innovation, l'expérimentation et la diffusion de pratiques vertueuses comme la labellisation Haute Valeur Environnementale et la réduction d'usage de produits phytosanitaires,
- Favoriser la plantation et la régénération de haies champêtres qui rendent des services écosystémiques importants et permettent de lutter contre l'érosion des sols,
- Aider au développement de démarches individuelles et collectives de préservation de la biodiversité en milieu rural,
- Faciliter l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturales à coût mutualisé et l'accompagnement technique des producteurs,
- Encourager la lutte contre les maladies des cheptels par la promotion de mesures préventives permettant une utilisation raisonnée des traitements curatifs.

## LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2025

### Mesures agro-environnementales

Le Département soutient le développement et la diffusion de pratiques culturales innovantes et plus respectueuses de l'environnement mises en œuvre par des acteurs locaux (organismes professionnels agricoles, associations). Elles permettent l'émergence de modes de production plus durables, au bénéfice des producteurs, des consommateurs et des territoires.

**13 organismes accompagnés**, 400 000 euros engagés.

### Aider au maintien des producteurs et des productions locales

Le Département a maintenu ses interventions visant à aider à l'installation et au maintien des exploitations sur le territoire, en complémentarité avec ses objectifs en matière de développement de l'approvisionnement de la restauration collective local en produits de qualité.

- **Aides au projets individuels** pour faciliter les installations en agriculture et pour aider au développement des circuits courts et de la vente directe.

**13 nouveaux installés accompagnés**, 57 276 euros engagés

- **Aides au projets collectifs** par l'intermédiaire des CUMA et de leur fédération départementale pour réduire les coûts de mécanisation, faciliter l'accès à du matériel performant et développer de nouvelles pratiques de travail plus respectueuses des sols, de l'environnement et des professionnels qui les utilisent. **36 CUMA accompagnées pour 2 442 adhérents**, 142 537 euros engagés.

## Perspectives 2026

- Renforcer les partenariats avec les associations et les organismes qui portent des actions agrienvironmentales.



# GESTION DES PRÉVENTIONS ET DES RISQUES

Le Laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne est un outil public de proximité au service du territoire, engagé dans une démarche de développement durable et de protection des populations. Acteur clé de la sécurité sanitaire, il intervient à la fois en prévention et en gestion des risques dans quatre domaines essentiels : santé animale, sécurité alimentaire, qualité de l'eau et de l'environnement (dont la surveillance de la radioactivité à Golfech) et qualité de l'air.

Accrédité COFRAC, le laboratoire travaille en étroite collaboration avec les services de l'État et de nombreux acteurs locaux : collectivités, professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire, établissements de santé, vétérinaires ou encore particuliers. Cette relation de proximité garantit un accompagnement réactif et adapté aux besoins du territoire, tout en soutenant les filières locales.

Ses missions contribuent directement à un développement durable :

En santé animale, il renforce la traçabilité et la qualité sanitaire des cheptels, soutenant ainsi une agriculture locale responsable.

En sécurité alimentaire, il sécurise les circuits de production et aide les professionnels à améliorer leurs pratiques, notamment via le conseil nutritionnel et la formation.

En environnement et qualité des eaux, il protège la ressource en eau grâce à des analyses et contrôles indispensables à la préservation des milieux naturels et à la santé publique.



En qualité de l'air, il accompagne les établissements, notamment scolaires, pour offrir des environnements intérieurs plus sains.

Ainsi, le laboratoire départemental se positionne comme un acteur public engagé, durable et de proximité, garant de la protection sanitaire et environnementale du Tarn-et-Garonne.

### **Engagements environnementaux**

Le laboratoire adopte une démarche d'éco-gestes et de **réduction de l'empreinte carbone** :

- audit énergétique réalisé en 2025 pour identifier et mettre en œuvre des mesures de performance énergétique,
- réduction et tri des déchets (papiers, déchets chimiques, biologiques, radiologiques),
- diminution des impressions et usage de papier recyclé,
- suppression des gobelets jetables,
- réduction de la consommation de carburant (visioconférences, covoiturage...),
- limitation de la consommation électrique.

## **BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE**



Le Département est engagé, depuis plusieurs années, dans la démarche du « bien manger en Tarn-et-Garonne ».

Cette démarche a pour objectif de développer l'approvisionnement des services de restauration en circuits courts et de proposer une alimentation de qualité aux collégiens, étudiants, ainsi qu'aux élèves du primaire (en séjours pédagogique) Tarn-et-Garonnais

dans les établissements dépendants du Département à savoir : les 15 collèges, le centre universitaire, la base de loisirs du Tarn et de la Garonne. La réflexion est identique pour le château Montauriol.

Pour répondre à ces objectifs, les actions se déclinent selon les axes de travail suivants :

- Améliorer l'approvisionnement local,
- Encourager l'approvisionnement en produits éligibles à la loi Egalim, notamment ceux issus de l'agriculture biologique, sous signes de qualité, ou durables (SIQO),
- Être attentif à la qualité nutritionnelle des repas en restauration collective.
- Réduire et valoriser les biodéchets issus de la production culinaire (épluchures, restes de préparations, etc.) conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage dite loi **anti-gaspillage**.

### **Bilan d'application de la loi Egalim :**

La loi EGALIM du 1<sup>er</sup> janvier 2022 impose 50 % de produits sous le signe de qualité dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les objectifs sont de 60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et le poisson.

Les résultats observés en 2024 confirment une évolution constante en faveur d'une alimentation de qualité traduisant les efforts soutenus et constants des équipes de restauration.



Statistiques EGALIM 2024 du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre					
15 collèges	Nbre de repas	Egalim %.	Label %	Bio %	Local %
Année 2024	49 Mm <sup>3</sup>	39	20	19	27
Année 2023	9 Mm <sup>3</sup>	34	19	16	27
Année 2022	64,5 Mm <sup>3</sup>	25	18	7	31

Statistiques EGALIM 2024 du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre						
Restaurants	Année	Nbre de repas	Egalim %.	Label %	Bio %	Local %
<b>Restaurant universitaire</b>	<b>2024</b>	<b>67 934</b>	<b>15</b>	8	7	<b>28</b>
	2023	27 679	9	4	5	34
<b>Base de loisirs</b>	<b>2024</b>	<b>27 252</b>	<b>23</b>	13	10	<b>22</b>
	2023	34 409	9	5	4	34

## **La politique d'incitation financière pour un approvisionnement local dans les collèges :**

Une convention proposant une incitation financière de 12 centimes par repas est passée avec les collèges publics depuis 2018 :

Les services de restauration doivent utiliser 30 % de produits issus de l'agriculture locale. Au cours de l'année 2024, **946 984** repas ont été servis dans les 15 collèges conventionnés, qui ont obtenu une subvention Départementale globale de **111 000 €**. Grâce à ce dispositif d'incitation à l'achat local de qualité, le respect de l'obligation d'intégrer 50 % de produits labellisés s'en trouve renforcé.



## **LES POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2025**

L'année 2025 a également été marquée par

### **Un approvisionnement local et de qualité**

- Poursuite de l'accompagnement des services de restauration sous responsabilité Départementale pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM (50 % de produits sous signe de qualité dont 20 % bio),
- Développement et accompagnement (formation) des achats en circuit court via la plateforme Easilys,
- Allotir les marchés de denrées alimentaires afin qu'ils soient compatibles avec des offres en circuit court.

### **L'éducation et sensibilisation des jeunes**

- Ateliers pédagogiques sur l'équilibre alimentaire et l'origine des produits.
- Organisation de temps forts thématiques (semaine du goût, repas végétariens, participation aux journées citoyennes, journée éco-délégués). Journée du goût (Enfants base de loisir).

### **La lutte contre le gaspillage et gestion durable**

- Mise en place d'actions de sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire.
- Déploiement ou renforcement de solutions de tri et de compostage dans plusieurs collèges.
- Poursuite de l'accompagnement, en partenariat avec le Syndicat Départemental des Déchets incluant la réorganisation des tables de tri et le déploiement de nouveaux composteurs.

### **Le programme Lait et Fruits à l'école**

- Formation et accompagnement à la télédéclaration sur le site France AgriMer.
- L'objectif de ce programme est d'éveiller le goût des enfants et des adolescents et de leur faire intégrer la notion de « bien manger » en stimulant leur curiosité et la découverte de produits qu'ils n'ont pas ou peu l'habitude de consommer.
- En finançant la distribution de produits sous SIQO pendant le déjeuner en restauration scolaire, le programme accompagne notamment la montée en gamme de la qualité des produits consommés à la cantine, telle que prévue dans la loi EGALIM.

### **Le CDEF**

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) **va confier au restaurant du Centre universitaire la fourniture de repas en remplacement de CRM** (Centrale de Restauration de Martel près de Rodez) à compter de la date de renouvellement du marché actuel (novembre 2025).

- Préparation en liaison froide de 10 repas midi et soir pour tous les jours de la semaine.

### **Des achats de denrées alimentaires plus durables et de qualité**

L'ensemble des marchés de denrées alimentaires du Département ont été renouvelés en 2025 soit 16 marchés. Grâce à un travail sur l'allotissement, sur la définition des besoins et une redéfinition des critères d'analyse des offres, ces marchés favorisent désormais l'acquisition de produits plus durables et de qualité en conformité avec la loi EGALIM, des produits respectant la saisonnalité et moins transformés. **50 % des marchés ont été attribués à des entreprises dont la production est locale et qualitative.**

## **Les projets 2026**

- Sensibilisation au compostage, au tri des biodechets.
- Poursuite du travail sur la création d'un groupement de commande pour la collecte des biodéchets.
- Renouvellement de l'opération « Restau Collège ».
- Dématerrialisation du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS).
- Diffusion de la Charte Bien Manger au Collège.

# UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

## Une commande publique responsable

La commande publique constitue un levier incontournable de promotion du développement durable et les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années concourent à son verdissement.

La prise en compte du développement durable dans les marchés publics se traduit par plusieurs mécanismes (cumulatifs ou non) tels que :

- l'intégration de critères de jugement des offres relatifs à la performance environnementale de celles-ci,
- l'intégration de clauses techniques d'exécution à vocation environnementale ou sociale,
- le choix de recourir à des techniques d'achat particulières permettant de favoriser l'insertion sociale (ex des marchés dits « réservés »).

### Quelques chiffres clés :

52 % des marchés notifiés en 2025 comportaient des considérations environnementales (critères ou sous-critères et/ou clauses d'exécution) (49 % en 2024).

11 % des marchés notifiés en 2025 comportaient des considérations sociales (7 % en 2024)

### FOCUS 2025

#### Des marchés publics socialement plus justes

Par délibération du 11 décembre 2023, l'Assemblée départementale a adopté la **mise en œuvre d'une politique en matière de clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de la collectivité**.

Chaque marché lorsque ces caractéristiques s'y prêtent, est désormais soumis au facilitateur de la clause d'insertion sociale, lequel préconise les modalités de mise en œuvre de celle-ci. C'est ainsi que **19 marchés ont fait l'objet de ce dispositif en 2025**, dans des domaines très variés tels que les travaux de gros entretien de voirie, les prestations d'impression et de distribution du magazine départemental, ou encore les prestations de nettoyage de certains bâtiments départementaux. Pour le marché de prestations de nettoyage, l'attribution d'un lot (nettoyage des bâtiments du secteur de Verdun sur Garonne) était « réservé » à des entreprises adaptées en application de l'article L2113-12 du code de la commande publique. Il est à noter qu'un second lot (nettoyage des locaux du laboratoire vétérinaire) a été attribué à une entreprise adaptée (en dehors de tout dispositif). Ce sont ainsi 2 marchés qui seront totalement exécutés par **du personnel en insertion**.

## Des achats plus économies en ressources

En application des dispositions de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), un plus grand nombre d'achat sont issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intègrent des matières recyclées, favorisant ainsi l'économie des ressources.

Ainsi sur **1 926 216 € de dépenses concernées** par les obligations issues de la loi AGEC, ce sont

- 90 510 € de dépenses qui relèvent du **réemploi (4,70%)**
- 671 337 € de dépenses qui comportent des matières recyclées (**35%**).

	Total dépenses HT 2024	Résultats % intégrant des matières recyclées 2024	Résultats % issu de réemploi ou de la réutilisation 2024
Produits textiles à l'exception des équipements de protection individuels	47 486,07 €	24,45 %	0 %
Matériel informatique et téléphonie	213 356,12 €	36,32 %	0 %
Consommables d'impression	26 350,86 €	9,33 %	0 %
<b>Papier</b>	<b>147 299,19 €</b>	<b>43,76 %</b>	<b>4,41 %</b>
Fournitures de bureau	28 711,46 €	37,18 %	
Véhicules et pièces détachées	558 108,19 €	60,13 %	15,05 %
Mobilier et aménagement d'intérieur	193 553,71 €	54,12 %	0 %
Mobilier urbain	327 510,82 €	5,67 %	0 %
Matériel d'entretien des espaces verts	19 918,57 €	0 %	0 %
Bâtiments modulaires ou préfabriqués	265 333,00 €	14,90 %	0 %
Gros électroménager, y compris appareils professionnels	67 186,55 €	0 %	0 %
Jeux et jouets	29 466,14 €	20,87 %	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 924 280,68 €</b>	<b>35,00 %</b>	<b>4,00 %</b>

## Perspectives 2026

### 100 % des marchés avec considérations environnementales

À compter du mois d'août 2026, date d'entrée en vigueur de la loi « Climat et Résilience », **100 % des marchés devront obligatoirement** comporter à la fois des spécifications techniques et des conditions d'exécution à caractère environnemental, ainsi que des critères relatifs à la performance environnementale des offres. **Des formations pour préparer ces échéances seront dispensés en 2025 et 2026** aux agents en charge de la passation des marchés publics.

### Adoption d'un SPASER pour le Département



L'établissement d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables est obligatoire pour les collectivités dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros, ce qui est le cas du Département. Ce schéma a pour objet de fixer les objectifs

que la collectivité se propose d'atteindre au terme d'une durée déterminée en matière d'achat public durable et responsable

Ce schéma est également l'une des actions prévues dans le plan d'action faisant suite au bilan des émissions de gaz à effet de serre adopté par le Département.

## Les achats responsables

### Exemples d'achats responsables

#### Parc de véhicules et vélos

Afin d'encourager les mobilités douces, le département met à la disposition de ses agents 4 vélos à assistance électrique pour effectuer leur trajet sur de courtes distances

En 2024 deux VAE (vélos à assistance électrique) ont été achetés pour un montant total de 1 318, 80 euros TTC.

Les véhicules mis à la réforme ne sont pas envoyés à la casse mais sont systématiquement revendus, soit pour les pièces détachées, soit à des petites collectivités dans lesquelles ils entament une seconde carrière.

#### Achats de papier

Depuis le nouveau marché de fournitures de bureau, 48 % du montant d'achat en € du papier utilisé par la collectivité est issu du recyclage (extrait tableau loi AGEC).

#### Mobiliers

Les mobiliers, qu'ils soient en bon état ou non, sont récupérés par la société Valdélia, qui est un éco-organisme chargé de les insérer dans les filières de recyclage.

#### Nettoyage des locaux

Des nettoyeurs vapeur haute pression ont été mis en service pour le nettoyage des locaux. Ils permettent une désinfection des surfaces, sans produits chimiques ; c'est pourquoi ils sont efficaces sur les virus et bactéries sans être nocifs pour les agents ou l'environnement.

Par ailleurs, le marché de fourniture des produits d'entretien a été conçu avec ce même double objectif de protection de l'environnement et de la santé des agents d'entretien.

C'est pourquoi n'y sont référencés que des produits éco-labellisés et que les solutions à base de chlore (javel) ou sous forme d'aérosol ont été supprimés.

Dans le même esprit les désodorisants ont été changés pour des produits à base d'huiles essentielles.

#### Les fournitures

Le Département utilise également la possibilité offerte par le code de la commande publique de « résERVER » des marchés à des entreprises adaptées ou d'insertion professionnelle.

**En 2025, ce sont 4 marchés** qui ont été attribués à des ESAT pour les prestations suivantes :

- entretien des espaces verts de la base de loisirs,
- fourniture de sacs poubelle de 30 et 50 litres,
- fourniture de pochettes à élastiques et à sangles,
- entretien des digues et abords des barrages départementaux.

## **Les travaux**

2 chantiers en 2025 ont été réalisés sur la base des critères environnementaux inscrits dans les marchés :

### **La réfection des magasins de stockage des livres de la Médiathèque Départementale :**

Les travaux de réfections du local de stockage des livres ont conduit au démontage des rayonnages existants. Toutefois, la mise en place de l'isolation a rendu impossible la réutilisation de ces installations.

Le dispositif du marché de mobilier permettant une remise en état des biens du département a donc été mis en œuvre.

Les anciens rayonnages ont ainsi été récupérés par le titulaire du marché pour être retravaillés et restaurés afin de leur donner l'aspect du neuf et de pouvoir les réintégrer dans le local.

### **La pose de rayonnages d'archives**

#### **dans des bâtiments modulaires pour les Archives Départementales :**

Le fournisseur retenu a utilisé de l'acier non galvanisé et non huilé, ce qui est beaucoup plus économique en ressources lors de sa fabrication : eau, zinc , produits chimiques.

L'acier non galvanisé représente une économie de 16 litres d'eau par mètre linéaire.

Pour ce projet en particulier, cela représente 52 m<sup>3</sup> d'eau économisés, ainsi que 52,75 T de CO2 et 15 000 litres de produits chimiques en moins par rapport à de l'acier galvanisé.

Le chantier a par ailleurs été réalisé avec un total de 64 heures d'insertion qui ont bénéficié à un chômeur longue durée. Cette expérience a permis à la structure d'insertion de conclure un autre contrat pour un chantier similaire sur Montech.

## **UNE MOBILITÉ PLUS SOBRE EN CARBONE**

### **Des véhicules plus économes pour les agents**

Conformément aux articles R2172-35 à 38 du code de la commande publique, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie.

Le Département possède une flotte d'environ 350 véhicules dont la maintenance et les réparations sont prises en charge par l'atelier mécanique. A cet effet, ce dernier utilise le logiciel GESCAR qui permet un suivi détaillé de la vie des véhicules et de leur état afin d'en prolonger au maximum la durée d'utilisation.

La politique d'achat des véhicules s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1490 du 17 novembre 2021 relative à la promotion des véhicules de transport routier propres et économes en énergie.

## FOCUS 2025

### Achats de véhicules propres



Fourgon électrique

C'est dans ce contexte qu'en **2025 un fourgon électrique** a été acheté pour les besoins de l'atelier mécanique pour un montant de 81 453,60 €.

Par ailleurs **5 véhicules hybrides rechargeables** ont fait l'objet d'une acquisition par l'intermédiaire d'un contrat de location longue durée et sont venus compléter les 9 véhicules électriques déjà présents dans la flotte .

Les achats de véhicules d'occasion sont par ailleurs privilégiés toutes les fois que cela est possible ; ce qui a conduit le département à procéder à l'acquisition de **deux véhicules de tourisme de seconde main pour un montant total de 32 958, 22 euros.**

### Développement des itinéraires cyclables

Le Département de Tarn-et-Garonne dispose de 94 kilomètres de Vélos voies vertes :

- la V80 – Canal des deux mers (67,8 kms entre Pompignan et Lamagistère).
- **85 000 passages recensés en 2024** entre Castelsarrasin et Moissac,
- la Vélo Voie Verte du Canal de Montech (11,6 kms entre Montech et Port-Canal à Montauban).
- **57 000 passages recensés en 2024** au niveau de Montauban,
- la Vélo Voie Verte de la Vallée du Tarn (14 kms entre Bressols et Nohic).
- **20 000 passages recensés en 2024** au niveau de Bressols.

Afin de compléter ce réseau de voies affectées aux circulation douces réalisées et valorisées par le Département, deux véloroutes ont été aménagées :

- la véloroute « Vallée et Gorges de l'Aveyron », entre Montauban et Laguépie, se développe sur 80 kms de voies secondaires balisées,
- la V87 « La Vagabonde », entre Montech et la limite du Département du Lot, sur 51,5 kms : le jalonnement de l'ensemble de l'itinéraire a été réalisé en 2023.

Le Département participe activement au comité d'itinéraire regroupant 5 Départements (Allier, Creuse, Corrèze, Lot et Tarn-et-Garonne).

Enfin, le Département étudie l'aménagement d'une nouvelle Vélo Voie Verte entre Montauban et Montricoux

# LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

## Sur le territoire

Enfin, le Conseil départemental soutient fortement le Syndicat Départemental des Déchets qui a engagé en 2022 une double réflexion :

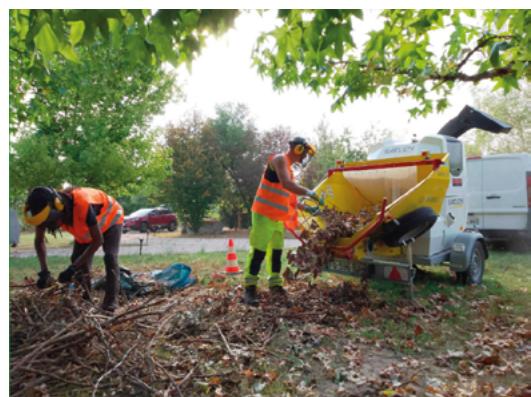
- un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- une stratégie à développer pour la gestion des bio-déchets.

Depuis 2024, le **Syndicat Départemental des Déchets** met en place des solutions pour développer une gestion de proximité pour les biodéchets : ainsi **50 sites de compostages sont installés fin 2025** et une intensification de la distribution des composteurs individuels est organisée dans chaque commune.

En 2025, il met en place le service de broyage de déchets verts à domicile ainsi que de nouvelles filières dans les déchetteries pour un meilleur tri des déchets du bâtiment : plastic, plâtre, laine de verre polystyrène...



Site de compostage à Bioule



Broyage à domicile





# Lutter contre le changement climatique

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables. Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.





# LE PLAN DE TRANSITION BAS CARBONE 2024-2028

## FOCUS 2025

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) des activités du Département réalisé en 2024, a permis d'identifier les principaux postes émetteurs de CO<sub>2</sub> : les achats 46 %, les transports 34 %, la consommation d'énergie 15 %.

Ces résultats ont aidé à construire le nouveau plan d'action de transition 2024-2028, composé de 30 actions de réduction structurées autour de 4 axes :

- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments du Département,
- Consommer plus sobre et responsable,
- Réduire l'impact des déplacements,
- Favoriser l'évolution vers les pratiques et des expertises favorables aux enjeux climatiques.

Au-delà des ces axes d'intervention, le Département poursuit ses politiques en faveur de la biodiversité (Espaces Naturels Sensibles, plantations d'arbres, préservation des zones humides, restauration et entretien des cours d'eau) et favorise ainsi le stockage du carbone.

## Les projets 2026

- Continuer le suivi des consommations des bâtiments pour favoriser les économies d'énergies
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables : autoconsommation photovoltaïque, bois énergie, géothermie,
- Développement d'actions en faveur des déplacements bas carbone,
- Suivre les indicateurs du plan de transition.

## Zoom : Structurer une politique territoriale pour développer les réseaux de chaleur bois

Depuis 2011, le syndicat départemental des déchets (SDD 82), avec le soutien du Département a construit une plateforme bois à Nègrepelisse. Elle produit, aujourd'hui, 3 000 tonnes de plaquettes bois par an, qui sont livrées à 12 chaufferies du territoire.



Plateforme de stockage de Nègrepelisse



Plateforme de stockage de Nègrepelisse

Pour accompagner l'ensemble des collectivités en Tarn-et-Garonne dans leur planification énergétique, le Département a lancé en 2025 « un schéma directeur pour le développement et la structuration de la filière bois énergie en Tarn-et-Garonne ». Ce travail réalisé en partenariat avec le syndicat des déchets (SDD82) et le syndicat départemental d'énergie (SDE82), permettra de définir l'opportunité de construire une 2<sup>nd</sup> plateforme bois à l'Ouest du territoire et de structurer un opérateur bois à l'échelle départementale.

## LA GESTION DU PATRIMOINE

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 121 bâtiments départementaux, 42 bâtiments en location, soit un total de 242 287 m<sup>2</sup> répartis sur différents sites.

Elle a pour objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention important. Les diagnostics thermiques des bâtiments permettent d'orienter les travaux de rénovation énergétique lors des opérations de restructuration.

### La rénovation des bâtiments

38 bâtiments de plus 1000 m<sup>2</sup> sont soumis au décret tertiaire et devront répondre aux exigences de réduction de consommations suivantes :

Décret tertiaire



Les consommations énergétiques des 10 dernières années de ces bâtiments ont été recensées et déposées sur la base Opérat de l'Ademe. Ces bâtiments représentent environ 80% de la surface de bâtiments gérée par le Département.

En 2025, la base Operat de l'ADEME a été renseignée avec les consommations de l'année 2024 pour ces 38 bâtiments. Le résultat est encourageant puisque les efforts entrepris aussi bien sur les comportement des usagers, les travaux de maintenance ainsi que sur les améliorations énergétiques des bâtiments ont conduit à **une baisse de 35 % des consommations par rapport aux années de référence**.

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges et gymnases, maisons des solidarités, bâtiments culturels, gendarmeries, centre universitaire, etc.), comme :

- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'installation de brises soleil et volets roulants,
- le raccordement de bâtiments aux réseaux de chaleur urbains,
- le remplacement des anciens éclairages de bâtiments par des solutions plus performantes et économies.

## FOCUS 2025

### Des travaux de rénovation

- la poursuite du remplacement d'éclairage dans différents bâtiments par des luminaires à LED notamment l'Hôtel du Département et dans les collèges,
- la mise en place du plan national de sobriété, en diminuant des consignes de température pour aller vers 19° C pour le chauffage et 26° C pour la climatisation,
- la réalisation d'audits énergétiques sur plusieurs bâtiments (maisons départementales des solidarités, antennes d'exploitations routière, collège),
- la livraison de deux extensions de collèges (Montech et Labastide-Saint-Pierre) avec des bâtiments performants en terme de consommation énergétique,
- la modernisation de deux chaufferies de collèges (Caussade et Saint Antonin-Noble-Val).
- la rénovation énergétique de la Médiathèque départementale : des travaux de remplacement de menuiseries, d'isolation et d'électricité ont débuté en septembre 2024

### Le développement des énergies renouvelables

- le remplacement des chaudières au fioul du collège de Saint-Antonin-Noble-Val avec la mise en place d'une régulation performante, par des chaudières à granulés bois,
- l'extension du collège de Montech avec la pose d'une centrale photovoltaïque pour de l'autoconsommation,
- la pose de panneaux photovoltaïques sur l'antenne d'exploitation de Caussade avec la SCIC Midi Quercy Énergies citoyennes.

## Les perspectives 2026

- Elles portent notamment sur la réfection de la chaufferie du collège de Beaumont-de-Lomagne pour passer de chaudières au fioul à des chaudières biomasse. Il est prévu aussi de préparer les projets pour 2027 de réfection des chaufferies du collège Olympe de Gouges à Montauban et Jean Rostand à Valence d'Agen.

# UNE GESTION RAISONNÉE DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

## L'entretien des chaussées

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont appliquées sur certains chantiers. Le Département encourage l'innovation dans le cadre des techniques routières par le biais de chantiers expérimentaux conduits en partenariat avec les entreprises du secteur.

En 2024, plusieurs opérations ont été mises en œuvre sur la base d'**une technique à froid ou tiède** :

- sur des routes de troisième catégorie, environ 10 km de couche de roulement ont été renouvelée à l'aide d'un process à froid incluant 30 % d'Agrégat d'enrobés,
- sur une route de deuxième catégorie, une technique avec liant végétal et tiède a été mise en œuvre pour la réfection de la couche de base (grave bitume 0/14 avec 35 % d'Agrégats d'Enrobés) et la couche de roulement (BBSG 0/10 au liant modifié avec 35 % AE Carbon Light).

## La biodiversité préservée dans le cadre de l'amélioration du patrimoine d'ouvrages d'art

91 % des 1 089 ponts que compte le Tarn-et-Garonne franchissent des cours d'eau. Ces fossés, ruisseaux, rivières, canaux ou fleuves, constituent des milieux naturels riches en biodiversité préservés par les services du Département.

La programmation des travaux prend en compte les spécificités des milieux naturels notamment en matière de migration des espèces piscicoles et d'hibernation des chiroptères (chauves-souris).

Les techniques de réparation, les moyens d'accès, les dispositifs de recueil des poussières sont définis en prenant en compte les enjeux environnementaux. Des actions spécifiques de tri et de valorisation des déchets sont mises en œuvre. Des attentions particulières sont portées au bétonnage, aux mises en peinture et au nettoyage des matériels.

L'ensemble de ces actions peut représenter entre 5 et 10 % du coût des travaux.

## Une politique de fauchage raisonné

Depuis plusieurs années, des techniques de fauchage des bords de routes sont mises en place : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :

- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une largeur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition de machines à brosse ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

## Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn-et-Garonne. Près de 12 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre est un organisme vivant qui nécessite un entretien et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers, qui conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.

Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par des replantations.



En 2024, la collectivité a replanté sur 7 sites différents, 221 arbres tiges en alignement, de bord de route pour densifier des alignements existants, pour création de nouveaux alignements supérieurs à 4 m du bord de route, sur des délaissés routier ou le long de nos pistes cyclables, ainsi qu'une haie champêtre de 160 mètres de long.

Le département a pris l'engagement de 3 arbres replantés pour 1 arbre abattu.

## Un éclairage routier économe

Le Département équipe systématiquement l'ensemble de ses nouveaux carrefours avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible. Les luminaires sont équipés d'un système permettant de réduire leur intensité de 30 % à 70 % avec une adaptation selon les aménagements, entre 24h00 et 6h00 du matin.

## Une modernisation de l'éclairage

Le Département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

**En 2024, huit études** ont repensé l'éclairage vétuste de 7 giratoires existants.

Cela consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED.

Ainsi, des luminaires LED à faible puissance ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 24h00 et 6h00 du matin.

L'éclairage du tunnel de Caussanus (RD 115) a été repensé afin d'en faciliter l'entretien et de réduire considérablement le coût énergétique, en passant de 90 projecteurs à 50 luminaires LED, avec également une réduction de 50 % de l'intensité entre 23 h 00 et 6 h 00 du matin.

**En synthèse, ce sont 82 % du parc de luminaires d'éclairage public qui sont équipés en technologie LED.**

# LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## Le CAUE

Créé par la loi de 1977 sur l'architecture, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été créé en 1981. Financé par la taxe d'aménagement et par le Département de Tarn et Garonne, il a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités dans ses champs de compétences : paysage, urbanisme architecture et rénovation énergétique. Cette mission de service public, permet d'offrir les conseils nécessaires pour la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère en toute neutralité et indépendance.

Toutes les missions du CAUE de conseils neutres et gratuits prennent en compte les enjeux liés au changements climatique pour accompagner tous les porteurs de projets tant pour le confort d'été que la prise en compte de l'imperméabilisation des sols et des enjeux liés à l'eau. Ces missions sont complétées par le service public de la rénovation énergétique, appelé Espace Conseil France Renov.

## L'Espace Conseil France Renov

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne, le service public de la rénovation énergétique a évolué depuis sa création. Aujourd’hui il compte 4 conseillers.

En 2025 le CAUE est maître d’ouvrage du Pacte Territorial et depuis 1<sup>er</sup> janvier 2025, la création de l’Espace Conseil France Rénov permet de remplir les missions obligatoires des volet 1 et 2 du Pacte Territorial.

Ce service, qui est depuis toujours fortement soutenu par le Conseil départemental en tant que délégataire à la pierre (50% du budget aujourd’hui), a pour mission :

### Le volet 1 : dynamique territoriale

Pour répondre à cette mission, l’Espace Conseil France Rénov intervient en mettant en place des actions « d’aller vers » le public, les professionnels, les porteurs de projets tant pour l’approche énergétique, que l’adaptation du logement et la salubrité du logement.

En 2025, **une trentaine d’événements** ont été créés pour capter environ **300 personnes**.

- la mise en place d’actions de sensibilisation sous forme de journée d’animation sur le terrain organisées tout au long de l’année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d’habitats représentatifs, etc.).
- la sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques de leur logement pour contribuer à l’accompagnement des habitants dans leur parcours à la réhabilitation de leur logement, pour une qualité plus vertueuse en termes d’économie d’énergie et d’émission de CO<sub>2</sub>, sans oublier la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
- l’animation du réseau des acteurs de la rénovation énergétique et en particulier les professionnels.

### Le Volet 2 : Information Conseil Orientation

Pour répondre à cette mission, l’Espace Conseil France Rénov intervient par :

- la mise en place de **21 lieux de permanences** sur l’ensemble du périmètre du guichet.
- de conseils neutres et gratuits à travers environ **3000 contacts** et plus de **800 rendez-vous personnalisés**, chaque année.
- les **conseils pour les habitants et copropriétés** au sujet de tous les renseignements nécessaires pour obtenir les aides auxquelles ils ont droit.



Animation sur les éco-gestes avec la Maif  
4 juin 2025 au Local Montauban



Conseil auprès des habitants au Salon des Seniors  
18 septembre 2025

# SOLIDARITÉ ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES AVEC UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DÉDIÉE TGCC



En 2025, l'action de Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC) s'est inscrite pleinement dans la volonté départementale de renforcer la transition écologique et sociale des territoires, conformément à la feuille de route énergétique adoptée en 2023. Cette orientation a conduit le service à adapter ses pratiques d'ingénierie pour accompagner les communes, notamment rurales, dans la mise en œuvre de projets favorisant la sobriété énergétique, la réduction des consommations, l'amélioration du confort d'usage et la solidarité territoriale. Cette dynamique s'est

d'autant plus affirmée que l'année 2025 s'inscrit en fin de mandat municipal, période durant laquelle de nombreux projets arrivent à leur terme et nécessitent un accompagnement technique particulièrement structuré.

### Un accompagnement supplémentaire

L'intégration des enjeux énergétiques dans les projets de construction et de rénovation est devenue une priorité systématique. De nombreuses communes ont sollicité un appui pour améliorer la performance thermique de leurs bâtiments publics, anticiper la hausse des coûts de l'énergie et réduire durablement leurs charges d'exploitation. L'ingénierie mobilisée par TGCC a permis d'orienter les maîtres d'ouvrage vers des solutions techniquement pertinentes et proportionnées à leurs moyens, qu'il s'agisse de rénovations globales, de réhabilitations de bâtiments anciens ou de transformations de logements communaux. La prise en compte du confort d'été, de la sobriété énergétique est désormais intégrée à la démarche d'aide à la décision, en cohérence avec les objectifs départementaux de réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine public.

### Mobilisation des CEE

Dans la continuité de cette stratégie, l'année 2025 a été marquée par une mobilisation renforcée du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie. Le partenariat étroit noué avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne a permis d'aller au bout du processus de valorisation et de concrétiser



**près d'une quarantaine de dossiers** sur l'année. En accompagnant les communes dans la mobilisation des CEE, TGCC contribue à **réduire le reste à charge** de travaux parfois majeurs, permettant ainsi l'engagement d'opérations de rénovation énergétique qui, sans ces leviers, auraient été difficilement envisageables.

## Intégration de la clause d'insertion



Parallèlement, l'intégration des clauses sociales d'insertion, également au cœur des engagements départementaux, a poursuivi son développement en 2025. TGCC propose désormais systématiquement l'intégration d'une clause d'insertion dans les marchés publics de travaux lorsque la nature de l'opération s'y prête. Cette démarche vise à inscrire la commande publique dans une logique d'utilité sociale et de cohésion territoriale, en facilitant l'accès à l'emploi de publics éloignés du marché du travail.

Les résultats enregistrés en 2025 confirment la pertinence de cette orientation : plus de **4 900 heures d'insertion ont été prévues**, et les opérations déjà achevées montrent que les entreprises **ont dépassé les obligations contractuelles initiales**, démontrant une appropriation solide de la démarche et un engagement fort des acteurs économiques locaux.

L'action menée en 2025 témoigne ainsi de la cohérence entre l'ingénierie apportée aux communes et les objectifs départementaux en matière de développement durable. Sur le plan environnemental, les projets accompagnés contribuent à réduire les consommations énergétiques, à améliorer la performance du bâti public et à promouvoir une utilisation rationnelle des ressources.

Sur le plan économique, la mobilisation des CEE permet aux communes de financer des projets essentiels tout en maîtrisant leurs dépenses, dans un contexte général de tension budgétaire. Sur le plan social, la généralisation des clauses d'insertion renforce la fonction de la commande publique comme outil d'inclusion, d'accompagnement vers l'emploi et de cohésion territoriale.

**Par son expertise et sa présence quotidienne aux côtés des collectivités, le service contribue à un développement territorial équilibré, résilient et adapté aux enjeux contemporains du Tarn-et-Garonne.**

